



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
 Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា**  
**ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia  
 Nation Religion King  
 Royaume du Cambodge  
 Nation Religion Roi

**អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង**

Trial Chamber  
 Chambre de première instance

**TRANSCRIPTION - PROCÈS  
 PUBLIC**

**Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI**

**13 décembre 2011  
 Journée d'audience n° 9**

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
 Silvia CARTWRIGHT  
 YA Sokhan  
 Jean-Marc LAVERGNE  
 YOU Ottara  
 THOU Mony (suppléant)  
 Claudia FENZ (suppléante)

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary  
 Matteo CRIPPA

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHEA Leang  
 Andrew CAYLEY  
 VENG Huot  
 SENG Bunkheang  
 CHAN Dararasmey  
 Dale LYSAK

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Les accusés :

NUON Chea  
 IENG Sary  
 KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun  
 Michiel PESTMAN  
 ANG Udom  
 Michael G. KARNAVAS  
 KONG Sam Onn  
 Arthur VERCKEN

Pour les parties civiles :

PICH Ang  
 Elisabeth SIMONNEAU-FORT  
 Nushin SARKARATI  
 MOCH Sovannary  
 HONG Kimsuon  
 Christine MARTINEAU  
 SAM Sokong  
 VEN Pov

## TABLE DES MATIÈRES

## M. NUON CHEA

Interrogatoire par Mme la juge Cartwright (suite)..... page 2

Interrogatoire par M. le juge Lavergne..... page 39

## M. IENG SARY

Interrogatoire par M. le Président..... page 61

## M. KHIEU SAMPHAN

Interrogatoire par M. le Président..... page 68

**Tableau des intervenants**

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

<b>Intervenants</b>	<b>Langue</b>
Me ANG UDOM	Khmer
Mme la juge CARTWRIGHT	Anglais
M. IENG SARY	Khmer
Me KARNAVAS	Anglais
M. KHIEU SAMPHAN	Khmer
M. le juge LAVERGNE	Français
Me VERCKEN	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. NUON CHEA	Khmer
Me PESTMAN	Anglais

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h02)

3 (Les juges entrent dans le prétoire)

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Veuillez vous asseoir. Nous reprenons l'audience.

6 La semaine dernière, vendredi, la Chambre en a déjà informé les  
7 parties et le public, il a fallu suspendre l'audience étant donné  
8 l'état de santé du témoin qui était interrogé par  
9 vidéoconférence.

10 Si l'intéressé se porte mieux aujourd'hui, nous poursuivrons son  
11 interrogatoire.

12 Il apparaît cependant que ce n'est pas encore le cas et que son  
13 état de santé ne lui permet pas de déposer, et nous allons donc  
14 poursuivre l'interrogatoire des accusés, ainsi que cela avait été  
15 prévu vendredi dernier.

16 Nous allons donc poursuivre ce matin l'interrogatoire de Nuon  
17 Chea.

18 Et je demande au personnel de sécurité d'amener l'accusé au box.

19 (L'accusé Nuon Chea est amené à la barre)

20 Bonjour, Monsieur Nuon Chea, vous pouvez parler.

21 M. NUON CHEA:

22 Durant les quelques derniers jours, et même s'il n'y a pas eu  
23 audience, mon état de santé ne s'est pas amélioré. J'ai des  
24 vertiges, mais je ferai de mon mieux pour faire mon devoir devant  
25 la Chambre.

2

1 Et je voudrais vous demander la permission de faire une pause si  
2 je me sens mal.

3 Merci.

4 [09.06.47]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Oui, merci, Monsieur Nuon Chea, pour nous avoir dit cela.

7 Je vous rappelle que nous allons donc poursuivre aujourd'hui  
8 votre interrogatoire le matin uniquement.

9 L'après-midi, nous passerons à l'interrogatoire des deux autres  
10 accusés, Ieng Sary et Khieu Samphan.

11 Ceci, notamment, parce que nous prenons en compte votre état de  
12 santé. C'est vrai qu'il y a des difficultés. Nous le constatons,  
13 notamment pour ce qui est de vous amener au box des accusés.

14 Et nous allons peut-être faire en sorte que l'accusé puisse avoir  
15 un siège roulant, un fauteuil roulant, de façon à pouvoir aller  
16 au box des accusés dans le fauteuil roulant.

17 Je vais maintenant donner la parole à la juge Cartwright pour  
18 qu'elle poursuive l'interrogatoire de l'accusé.

19 Je vous en prie, Madame.

20 INTERROGATOIRE

21 PAR Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Nuon Chea, la semaine dernière, le 6 décembre, vous avez donné  
24 une analyse détaillée très utile de l'histoire du Parti  
25 communiste du Kampuchéa et de sa stratégie.

3

1 Je voudrais résumer deux ou trois points que vous avez dits avant  
2 de poursuivre... reprendre le fil des questions sur cette question.  
3 Ainsi, vous avez dit à la Chambre qu'à la demande de Tou Samouth,  
4 vous-même et Pol Pot avez passé entre quatre et cinq ans, entre  
5 55 et 59, à discuter de cette stratégie et à l'élaborer.

6 Vous nous avez aussi dit que cela signifie que vous avez analysé  
7 l'état de la population cambodgienne et que vous avez constaté  
8 que les paysans des zones rurales étaient opprimés par les  
9 féodaux et les colonialistes.

10 À la suite de cette analyse, il a été décidé qu'une révolution  
11 nationale était essentielle pour combattre l'influence des  
12 capitalistes et pour combattre les ingérences étrangères.

13 Q. Je voudrais maintenant que vous confirmiez ceci: toute la  
14 politique, la ligne stratégique et la ligne tactique ont été  
15 discutées à la première assemblée générale du Parti. Est-ce que  
16 c'est bien cela que vous avez dit à la Cour la semaine dernière?

17 [09.10.30]

18 M. NUON CHEA:

19 R. Bonjour, Madame, Messieurs les juges.

20 Je voudrais préciser ce que j'ai dit antérieurement.

21 J'ai dit que la vraie nature de la société cambodgienne était  
22 semi-coloniale, semi-féodale.

23 Par conséquent, à l'époque, la mission révolutionnaire du  
24 Kampuchéa démocratique consistait à éliminer les vestiges de  
25 cette société mi-féodale mi-coloniale.

4

1 Il fallait aussi résister au régime semi-capitaliste, ce qui  
2 voulait dire libérer la nation et le peuple et éliminer ce qui  
3 restait à l'époque du régime colonial.

4 [09.12.15]

5 Il fallait aussi progressivement éliminer le féodalisme.

6 Mais cela ne voulait pas dire pour autant éliminer les  
7 capitalistes parce que nous n'étions pas au stade de la  
8 révolution socialiste.

9 Nous étions au stade de la révolution démocratique, ce qui veut  
10 dire: libérer les paysans pauvres, affranchir les paysans sans  
11 terre, de sorte qu'ils aient de meilleurs moyens de subsistance  
12 et qu'ils aient suffisamment pour manger et s'habiller.

13 En pratique, cela voulait dire réduire les taxes sur la terre et  
14 réduire le taux d'usure pour que les paysans aient suffisamment à  
15 manger.

16 Voilà les deux grandes tâches que nous nous sommes donné, et  
17 j'espère que ces deux tâches sont claires maintenant.

18 Q. Oui, merci pour ces précisions.

19 Ma question est la suivante: est-ce que la ligne stratégique et  
20 tactique qui a été discutée à la première assemblée générale du  
21 Parti qui s'est tenue en septembre 1960... c'est donc sur cette  
22 ligne-là que portait ma question.

23 [09.14.05]

24 R. La ligne stratégique et tactique a été élaborée de la base  
25 vers le sommet. On pouvait soulever des questions au niveau des

5

1 cellules et au niveau des communes. On pouvait analyser ainsi la  
2 situation en détail.  
3 Après quoi, la discussion était portée au niveau des comités de  
4 district. Et, ensuite, on passait au niveau du comité de secteur.  
5 Nous avons donc pratiqué le centralisme démocratique depuis la  
6 base vers le sommet. Des suggestions ont été faites à la base et,  
7 en définitive, le Centre du Parti examinait les questions et une  
8 assemblée générale était tenue pour adopter les lignes  
9 stratégiques et tactiques et en faire la ligne officielle du  
10 Parti.

11 [09.15.28]

12 Donc, ce n'est pas simplement un groupe de personnes qui adoptait  
13 la stratégie et la tactique, mais c'était le résultat d'une  
14 discussion qui était menée au départ à la base.

15 Q. Je comprends maintenant comment était élaborée et discutée la  
16 ligne stratégique et tactique, et... pour être finalement soumise  
17 au premier congrès du Parti en septembre 1960.

18 La semaine dernière, vous avez dit qu'il avait été décidé qu'une  
19 révolution nationale était essentielle. Je voudrais vous poser la  
20 question suivante: comment cette révolution nationale était-elle  
21 censée être menée et est-ce qu'elle comprenait le recours à la  
22 lutte armée?

23 R. Oui, je peux vous faire les remarques suivantes: on en était  
24 au stade alors de la lutte politique. On n'en était pas encore au  
25 stade de la lutte politique et armée.

6

1 [09.17.08]

2 La lutte politique et armée n'a commencé qu'en 1968, si ma  
3 mémoire ne me trompe pas.

4 Pour la période 1960-1967, on en était au stade de la révolution  
5 démocratique. Cela voulait dire se débarrasser des vestiges du  
6 colonialisme, qui opprimait les gens. Il y avait encore des  
7 vestiges de ces groupes, et il fallait aussi éliminer l'influence  
8 des féodaux.

9 Ce sont donc ces deux groupes qui étaient visés, et cette lutte a  
10 commencé en même temps, sous la même bannière, qui était la  
11 bannière de la révolution démocratique, élément clé de la  
12 transformation des moyens de subsistance de la population et, en  
13 soi aussi, un élément essentiel de la stratégie.

14 [09.18.43]

15 Q. Dans la revue "Étendard révolutionnaire" publiée le 8 août 75,  
16 cote D243/2.1.1, on trouve un long passage qui traite de  
17 l'histoire de la mise en place de l'armée révolutionnaire du  
18 Parti communiste du Kampuchéa, sous la direction du Parti  
19 communiste du Kampuchéa.

20 Ceci se trouve à la page 00063328, en khmer; en anglais, à la  
21 page 00... 00539866; et, en français... ceci était la cote française  
22 [se reprend la juge]; et, en anglais, à la cote 00401491.

23 Alors, je voudrais vous poser quelques questions concernant ce  
24 passage.

25 Tout d'abord, dans la revue, il est dit que les lignes

7

1     stratégiques et tactiques du Parti communiste du Kampuchéa  
2     étaient clairement... ont été clairement et fondamentalement  
3     élaborées en 1960 à l'occasion de la première assemblée générale  
4     du Parti, même s'il est vrai que le Parti a été créé en 1951.  
5     Plus loin, il est expliqué dans la revue que les cadres qui  
6     travaillaient dans différentes villes, comme Phnom Penh, ont  
7     progressivement mis en place une armée révolutionnaire.  
8     Plus loin encore, on dit: "Nous avons choisi un nom pour l'armée,  
9     un nom qui soit approprié vu les circonstances. Beaucoup de noms  
10    ont été proposés, mais un nom dont je me souviens est 'Unité  
11    secrète de défense'.  
12    Alors, ma question est la suivante: est-ce que vous vous souvenez  
13    de ces discussions et de l'utilisation de ce nom - 'Unité secrète  
14    des agents de sécurité (phon.)" - pour le début de cette Armée  
15    révolutionnaire du Kampuchéa?  
16    [09.21.49]  
17    R. Est-ce que vous pouvez poser la question en posant... par des  
18    phrases courtes parce que j'ai du mal à me souvenir de l'ensemble  
19    de la question telle que vous l'avez développée. Est-ce que vous  
20    pourriez donc poser vos questions de façon brève sur un sujet à  
21    la fois? Sinon, je ne serai pas capable de vous répondre de façon  
22    complète.  
23    Q. Oui, je serai plus concise: est-ce que l'Armée révolutionnaire  
24    s'est appelée au départ "Unité secrète de défense"?  
25    [09.22.46]

8

1 R. À l'époque, les gens au pouvoir, c'est-à-dire la clique de Lon  
2 Nol, opprimaient les gens, opprimaient les paysans de façon  
3 arbitraire. Ils arrêtaient et incarcéraient les cadres sans  
4 donner aucune raison.

5 Après la Convention de Genève et avant cette date que vous  
6 mentionnez, nous avons examiné la situation et, si nous avons  
7 laissé les autorités poursuivre leurs actes barbares contre les  
8 forces révolutionnaires, en particulier les paysans pauvres, le  
9 Parti aurait disparu parce que nous n'aurions pas eu les moyens  
10 de résister. Nous étions mains nues.

11 C'est pour cette raison que nous avons décidé de mener la lutte  
12 politique. Mais, à l'époque, il était trop tôt pour se lancer  
13 dans la lutte armée.

14 Et, comme vous l'avez dit, nous avons dû nous doter au départ  
15 d'une unité secrète de défense recrutée parmi les enfants de la  
16 classe paysanne de façon à défendre et à accompagner les cadres  
17 qui allaient de village en village pour faire leur travail.

18 Sinon, les soldats, la police ou les chefs de commune auraient  
19 arrêté ces cadres comme ils le voulaient.

20 Cette unité secrète de défense n'était pas armée. Elle n'avait  
21 que des bâtons. Le port de ces bâtons était légitime, et sa  
22 mission était d'escorter les cadres en mission. Il n'y avait pas  
23 encore d'armée. Ce n'était que des unités de défense.

24 [09.25.26]

25 Q. Cette unité secrète de défense avait une autre responsabilité

1 qui était d'écraser secrètement l'ennemi, ainsi qu'il est dit  
2 dans ce passage de la revue l'"Étendard révolutionnaire" à  
3 laquelle je faisais référence à l'instant.

4 R. L'Unité secrète de défense n'avait pas pour fonction de tuer  
5 ou de liquider qui que ce soit. Sa mission était de protéger les  
6 cadres.

7 Et le maintien du secret était essentiel. Mais il fallait aussi  
8 avoir des armes pour se défendre soi-même, sinon ces unités  
9 auraient été à la merci de l'ennemi. Et ces armes n'étaient que  
10 ces bâtons dont je parlais - des bâtons ou des couteaux ou des  
11 haches, des choses que les paysans avaient en leur possession.

12 [09.26.47]

13 Et leur mission principale était d'escorter les cadres. Ils  
14 n'avaient pas pour mission de procéder à des arrestations ou de  
15 tuer qui que ce soit, mais, en cas de besoin, c'est-à-dire si un  
16 cadre était attaqué ou était arrêté, ces unités de défense se  
17 devaient de protéger les cadres au mieux de leurs capacités.  
18 Voilà.

19 Q. Je vais vous donner lecture d'un court passage de la revue  
20 l'"Étendard révolutionnaire" où il est question de cette unité  
21 secrète. On peut lire ceci:

22 "La mission de l'Unité secrète était de défendre la révolution  
23 dans les bases, de défendre les révolutionnaires, de défendre les  
24 cadres qui se déplaçaient pour faire leur travail et de défendre  
25 les assemblées et diverses réunions.

10

1 En même temps, il fallait écraser les ennemis et les différents  
2 réactionnaires en cachette afin de protéger le Parti, la  
3 révolution et la population."

4 Êtes-vous d'accord avec ce passage de l'"Étendard  
5 révolutionnaire"?

6 [09.28.38]

7 R. Il y a deux sens à ce qui est dit ici.

8 Le premier est que l'Unité secrète de défense ne traquait pas les  
9 espions pour les tuer, mais, dans les circonstances d'une  
10 réunion, par exemple, s'il y avait des espions qui s'apprêtaient  
11 à arrêter les participants à la réunion, les unités de défense  
12 avaient alors l'autorité nécessaire pour écraser ces espions.

13 Q. Merci.

14 Je voudrais maintenant passer à la naissance de l'Armée  
15 révolutionnaire du Kampuchéa.

16 On y fait référence dans l'"Étendard révolutionnaire", dans le  
17 document D243/2.1.9. ERN anglais: 00491411; ERN khmer: 00063021;  
18 et ERN français: 00504033.

19 Dans ce document, il est dit que le 17 janvier 68 l'Unité secrète  
20 de garde est devenue un mouvement de maquisards organisés et a  
21 ouvert le feu pour la première fois contre des positions ennemies  
22 dans le village de Bay Damram, un village qui se trouvait à 10 ou  
23 11 kilomètres en amont de Battambang.

24 Alors, est-ce une information exacte, pour autant que vous vous  
25 souveniez de cette première offensive qui aurait eu lieu le 17

11

1 janvier 68?

2 [09.31.37]

3 R. Vous parlez du 12 ou du 17?

4 Q. Je parle de l'"Étendard révolutionnaire", dans lequel il est  
5 question du 17 janvier 1968. Si vous voulez corriger cette date,  
6 vous êtes libre de le faire.

7 R. Oui, je voudrais commenter ces événements et compléter ces  
8 informations.

9 Il y a eu une activité insurrectionnelle à Samlaut, après quoi la  
10 clique Lon Nol a envoyé des centaines et des milliers de soldats  
11 dans la zone pour réprimer les paysans de Samlaut. Certains ont  
12 même été décapités, et leur tête fichée sur un poteau près de  
13 leur maison.

14 Cette répression s'est étendue... cette activité insurrectionnelle  
15 [se reprend l'interprète] s'est répandue et la répression s'était  
16 également renforcée.

17 [09.33.25]

18 La clique barbare de Lon Nol, y compris Kou Roun, du côté de la  
19 police, a aussi commis des actes barbares et "ont" tué de façon  
20 arbitraire, de sorte que les gens qui habitaient à Samlaut ne  
21 l'ont plus supporté et se sont enfuis dans la montagne de Vai  
22 Chab. Ils n'avaient rien à manger. Ils ont donc fui pour échapper  
23 aux arrestations par la clique.

24 D'autres groupes de gens qui se trouvaient là aussi étaient, pour  
25 autant que je me souviens, des unités de volontaires organisées

12

1 par le gouvernement. Des unités volontaires composées d'enfants,  
2 de paysans pauvres, qui étaient maltraités et tués.  
3 Et, comme ils ne pouvaient plus supporter la situation et qu'ils  
4 n'avaient aucune instruction, ces jeunes se sont portés  
5 volontaires.

6 Je me souviens d'un groupe de sept. Le matin, ils sont allés à la  
7 station de police dans le village de Bay Damram et ont attaqué le  
8 poste de police.

9 Ils ont pris sept armes, à la suite de quoi la lutte armée s'est  
10 propagée d'un endroit à l'autre, depuis le nord-ouest vers le  
11 sud-ouest.

12 Et, dans la région Sud-Ouest, un grand nombre d'armes ont été  
13 prises. Et, ensuite, le mouvement s'est propagé vers l'ouest.

14 [09.36.07]

15 Ça a pris un an, au bout duquel il y avait une activité  
16 insurrectionnelle dans les dix-neuf provinces du Cambodge. Il y  
17 avait des activités nombreuses dans dix-sept des dix-neuf  
18 provinces.

19 Le mouvement ne s'est pas propagé parce que les paysans sont  
20 devenus barbares ou brutaux, mais c'était le fruit des mauvais  
21 traitements infligés par le régime de Lon Nol. C'était la source  
22 du problème avec, notamment, des arrestations.

23 Les responsables étaient ceux qui étaient au pouvoir et non pas  
24 la population locale. Les gens n'aspiraient qu'à la paix mais, au  
25 lieu de cela, ils n'ont pas eu d'autre choix que de résister. Et,

13

1 s'ils n'avaient pas eu d'armes pour se défendre, ils auraient été  
2 tués.

3 Voici pour votre information.

4 [09.37.42]

5 Q. Merci, Nuon Chea, pour ces explications.

6 Au paragraphe 24 de l'ordonnance de clôture, il est indiqué que  
7 ce jour-là, le 17 janvier 1968, conformément aux ordres transmis  
8 par vous-même, les forces du PCK ont attaqué un poste de l'armée  
9 gouvernementale basée dans le village de Bay Ram.

10 Est-ce que cette attaque a été organisée sur vos ordres?

11 R. Je voudrais soulever une objection. À l'époque, je ne vivais  
12 pas à Samlaut. Je vivais dans le village de Ta Sanh. Il  
13 s'agissait d'un mouvement volontaire.

14 À l'époque, il y avait une guérilla, et j'aimerais apporter des  
15 précisions. Qu'est-ce qu'une guérilla?

16 Je n'avais reçu aucune formation militaire mais, en écoutant ceux  
17 qui avaient participé à des activités de guérilla, j'ai appris  
18 que la guérilla ne devait pas attendre les ordres des supérieurs  
19 car, si les combattants attendaient les ordres, ils perdraient  
20 les occasions d'attaquer.

21 [09.39.39]

22 Et, s'il n'y avait pas d'occasion de saisir des armes, il fallait  
23 créer ces occasions.

24 À ma connaissance, ces combattants sont allés à la guerre avec  
25 des haches et des bâtons. Ils n'avaient pas d'armes à feu. En

14

1 général, les combattants opéraient des attaques pour prendre des  
2 armes.

3 À l'époque, les gens de Samlaut ont saisi des armes. Ils ont pris  
4 sept fusils, mais, à l'époque, ils ne savaient même pas comment  
5 utiliser ces armes à feu.

6 Donc, ce n'est pas moi qui ai donné l'ordre de mener ces  
7 attaques. Et, si un ordre a été donné, il faut considérer que  
8 l'ordre aurait dû être donné au même moment aux différents  
9 endroits.

10 Si c'était moi qui avais donné l'ordre, il y aurait eu plus de  
11 gens qui auraient été mobilisés. Pas seulement sept personnes,  
12 mais toute une compagnie.

13 Je précise que je n'étais pas à Samlaut. À l'époque, j'étais au  
14 village de Ta Sanh.

15 Q. Merci.

16 Plus tard, cette attaque est passée à la postérité comme étant le  
17 moment de fondation de l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa,  
18 n'est-ce pas?

19 [09.41.50]

20 R. S'il n'y avait pas eu de base révolutionnaire, nous aurions  
21 été opprimés et écrasés par l'ennemi. Ces villageois volontaires  
22 qui ont pris des armes aux soldats se sont réfugiés dans la  
23 forêt.

24 Ceux qui venaient du sud-ouest du pays se sont réfugiés dans la  
25 jungle, à la limite entre les frontières de Kompong Chhnang et

15

1 Kompong Speu. Ils y ont créé des bases, mais, à l'époque, ils  
2 vivaient dans la misère. Ils manquaient même de nourriture. Ils  
3 sont donc allés dans les villages pour demander à manger, et ils  
4 devaient aussi cultiver pour pouvoir manger.  
5 Sachez aussi que ces combattants emmenaient toujours avec eux des  
6 semences de citrouille. Ils semaient ces graines et, ainsi, ils  
7 pouvaient recueillir ces légumes et les manger.  
8 C'était tout ce dont ils avaient besoin pour être autosuffisants  
9 car, à l'époque, nous savions que les paysans des zones reculées,  
10 des zones... vivaient dans des conditions extrêmement pauvres.  
11 Par exemple, les paysans vivant près du mont Aural vivaient dans  
12 une misère noire.  
13 [09.43.59]  
14 Q. Ma question est la suivante: est-ce que l'Armée  
15 révolutionnaire du Kampuchéa a été fondée en janvier 1968?  
16 R. L'Armée révolutionnaire du Kampuchéa, si mes souvenirs sont  
17 bons, a commencé à opérer le 12 mars 1968 - pour autant que je me  
18 souviens.  
19 Pour être honnête, à l'époque, le Vietnam cherchait à établir des  
20 sanctuaires au Cambodge et critiquait le mouvement de gauche au  
21 Cambodge en disant que la situation n'était pas encore mûre et  
22 que, donc, la lutte armée n'était pas la meilleure solution.  
23 Autrement dit, à l'époque, le Vietnam n'a fourni aucune  
24 assistance. Au contraire, le Vietnam a critiqué notre mouvement.  
25 Et, en plus de le critiquer, le Vietnam nous a effrayés en disant

16

1 que le Parti communiste du Kampuchéa serait trop aventureux s'il  
2 passait à la lutte armée dans le pays.

3 Voilà ce que disait le Vietnam et, à l'époque, le Comité du Parti  
4 n'a pas répondu. Nous avons maintenu notre position. Nous  
5 considérons que nous devons être indépendants du Vietnam, que  
6 nous devons prendre en main notre propre sort.

7 [09.46.36]

8 Le Vietnam nous a critiqués verbalement mais, en plus, il a pris  
9 des mesures à notre encontre. Pas une seule arme ne nous a été  
10 donnée. Ça, c'est un exemple.

11 Pourquoi? Parce qu'il y avait une divergence avec la ligne de  
12 notre parti. Les Vietnamiens ne voulaient pas que nous lancions  
13 une lutte armée en plus de la lutte politique.

14 Et, donc, lorsqu'une réunion a eu lieu entre les membres du  
15 Comité central vietnamien et les nôtres, les Vietnamiens ont dit  
16 que nous ne devons pas lancer de lutte armée.

17 Les Vietnamiens nous ont dit qu'il fallait attendre qu'eux-mêmes  
18 aient remporté la victoire et, à ce moment-là, le Vietnam allait  
19 venir à notre secours.

20 C'est pourquoi les Vietnamiens nous ont demandé d'attendre. Le  
21 Duan et un autre ont exprimé ce sentiment.

22 À l'époque, peu nous importaient leurs critiques. Le Parti  
23 communiste du Kampuchéa a préservé son indépendance, son  
24 intégrité territoriale et sa souveraineté. Nous avons maintenu  
25 notre position, à savoir que nous devons être maîtres de notre

17

1 propre sort. Voilà.

2 [09.48.49]

3 Q. Merci.

4 Cela remonte à très longtemps, je vais simplement vous lire un

5 passage du même numéro de l'"Étendard révolutionnaire" -

6 D243/2.1.9, ERN 00491406; khmer: 0063015 (phon.); et français:

7 00504027.

8 Ce passage se lit comme suit: "Le 18 janvier 1977 est la date de

9 naissance... ou plutôt [se reprend l'interprète] est le neuvième

10 anniversaire de la naissance de notre Armée révolutionnaire du

11 Kampuchéa."

12 Est-ce que vous convenez que la date de fondation de cette armée

13 a toujours été célébrée le 17 ou le 18 janvier chaque année?

14 R. Je suis désolé, je ne m'en souviens pas. Il y a en effet eu

15 beaucoup d'événements.

16 Q. Comment l'Armée révolutionnaire était-elle financée? Vous avez

17 dit qu'au début, à l'époque de la création des unités de défense,

18 il n'y avait que des instruments simples comme des haches et des

19 bâtons.

20 [09.50.44]

21 Nous savons qu'après l'attaque menée au village de Bay Damram

22 certaines armes ont été obtenues mais, pour équiper l'Armée

23 révolutionnaire du Kampuchéa, vous avez certainement dû obtenir

24 un financement d'une source ou d'une autre. Pouvez-vous nous

25 expliquer comment ce financement a été obtenu?

18

1 R. Si je me souviens bien, la date de création de l'Armée  
2 révolutionnaire du Kampuchéa, c'était le 12 janvier 1968. Telle  
3 était la date de fondation de ce mouvement révolutionnaire.  
4 En ce qui concerne le financement, l'argent venait des membres du  
5 Parti. Ceux-ci apportaient leur contribution mensuellement à  
6 hauteur d'environ 1 riel. Chaque membre apportait une  
7 contribution de 1 riel.

8 Les membres de l'Armée révolutionnaire étaient les enfants du  
9 peuple, et ils obtenaient donc une aide de la part de leur  
10 famille, mais, bien entendu, ils n'avaient pas de surplus en  
11 alimentation.

12 Mais vous savez qu'au Cambodge il y a beaucoup de forêts. Dans  
13 les forêts, il y avait beaucoup d'animaux, il y avait beaucoup  
14 d'oiseaux. Et donc nous pouvions nous en nourrir. Nous utilisions  
15 des pièges pour capturer des animaux. Nous utilisions certains  
16 outils rudimentaires, divers, pour attraper des animaux. Lorsque  
17 nous attrapions ces animaux, nous les faisons cuire.

18 [09.53.20]

19 Pour ce qui est du riz, nous troquions des animaux sauvages  
20 contre du riz.

21 Q. Vous travailliez secrètement à l'élaboration de la ligne  
22 stratégique et tactique du Parti, et vous vous déplaçiez  
23 également dans la campagne pour rencontrer Pol Pot et Ieng Sary  
24 ainsi que d'autres personnalités du mouvement. Comment est-ce que  
25 vous subveniez à vos besoins?

19

1 R. Pol Pot et Ieng Sary n'allaient que rarement dans les bases.  
2 Initialement, la base était dans le Ratanakiri, dans le nord-est  
3 du pays.

4 À l'époque, moi-même, j'habitais Phnom Penh et j'étais  
5 responsable de superviser les activités au niveau des zones.  
6 Mais je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi votre question. Je ne  
7 me souviens plus de ce que vous avez demandé.

8 [09.55.00]

9 Q. J'ai demandé comment est-ce que vous aviez réussi à survivre  
10 pendant toutes ces années parce que vous ne cultiviez pas, vous  
11 ne chassiez pas d'animaux, vous ne faisiez pas de cueillette  
12 certainement.

13 Comment surviviez-vous? Comment faisiez-vous pour vous vêtir,  
14 pour vous nourrir et nourrir et vêtir votre famille? Et,  
15 également, pour couvrir les coûts inhérents à vos déplacements  
16 dans la campagne?

17 R. En fait, la base révolutionnaire subvenait à mes besoins. Je  
18 n'avais rien. Je vivais de l'aide des autres. Je me rendais chez  
19 les gens. Les gens me faisaient à manger et ils m'offraient tout  
20 ce qu'ils avaient. On me donnait du sel. À l'époque, le sel était  
21 un aliment essentiel, de base.

22 Et, quand je vivais chez les gens, avec leur famille, ils  
23 essayaient de me cacher pour que personne d'autre ne sache que  
24 j'habitais et que je séjournais chez eux.

25 Parfois, les enfants se mettaient à pleurer parce qu'ils avaient

20

1    faim et les villageois disaient qu'ils allaient cuire de la  
2    bouillie de riz pour les enfants et qu'ils allaient également me  
3    faire du riz.

4    À l'époque, il y avait assez à manger. Il y avait toutes sortes  
5    de fruits sauvages et autres.

6    [09.57.04]

7    Lorsque j'allais dans la province de Kompong Cham, il y avait  
8    assez à manger. Mais, lorsque j'allais dans la région de Samlaut  
9    ou du mont Aural, là, les gens n'avaient pas assez à manger. À  
10   l'époque, il y avait du manioc ou de la pomme de terre. Nous  
11   mangions différentes variétés de pommes de terre.

12   Voilà quelle était à l'époque notre alimentation de base.

13   Q. J'en reviens à l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa. Depuis le  
14   tout début, en 1968, l'armée s'est progressivement... ses forces se  
15   sont progressivement développées pour devenir une armée.

16   Et, au moment où l'armée est entrée à Phnom Penh, le 17 avril  
17   1975, comment avez-vous obtenu les armes et le matériel  
18   indispensable pour une armée de cette taille?

19   R. Madame la juge, à l'époque, nous n'avions pas suffisamment  
20   d'armes.

21   Bien sûr, la Chine nous fournissait certaines armes, mais c'était  
22   le Vietnam qui était responsable du transport de ces armes. Et le  
23   Vietnam prélevait un tiers de ces livraisons d'armes.

24   En plus, le Vietnam transportait ces armes mais ne nous les  
25   remettait pas, en prétextant la confusion ou en alléguant telle

21

1 ou telle irrégularité.  
2 Nous devons donc chercher nous-mêmes des armes. Voilà le  
3 stratagème qui était utilisé par le Vietnam.  
4 [09.59.43]  
5 Pendant la guerre, le Vietnam... les Vietnamiens amenaient avec eux  
6 des adolescents de 14-15 ans. Lorsque nous essayions...  
7 [l'interprète se reprend] C'était des enfants de 4 à 5 ans.  
8 Lorsque les Cambodgiens essayaient de prendre les armes, ces  
9 bambins tiraient aux jambes des soldats et, donc, les Cambodgiens  
10 ne pouvaient pas prendre ces armes.  
11 Lorsque des armes étaient saisies, il était prévu que les  
12 cargaisons soient divisées en deux parts, mais les Vietnamiens,  
13 en réalité, ont pris toutes les armes et les ont entreposées.  
14 Les Vietnamiens avaient promis de partager les armes capturées  
15 mais, malheureusement, ils n'ont pas tenu parole.  
16 Il y a eu par exemple une certaine bataille, près de Kraek. Nous  
17 avons saisi des lance-grenades et des pièces d'artillerie et,  
18 ensuite, les Vietnamiens, les soldats, nous ont dit que nous  
19 devons leur laisser ces pièces lorsque nous les saisissions. Les  
20 Vietnamiens disaient qu'ils les garderaient pour nous.  
21 Et, moi, je me suis demandé pourquoi est-ce qu'ils voulaient  
22 garder ces pièces alors qu'ils voulaient trouver des sanctuaires  
23 sur notre territoire.  
24 J'ai pensé qu'ils voulaient que nous ne possédions aucune pièce  
25 d'artillerie parce qu'ils ne voulaient pas que nous soyons

22

1 indépendants. Ils voulaient nous dominer.  
2 [10.01.59]  
3 C'était la vraie nature des soldats vietnamiens à l'époque.  
4 Et ce n'était pas tout. Les Vietnamiens se livraient au pillage.  
5 Un exemple: du pétrole nous était livré par la Chine à  
6 destination du Ratanakiri. À l'époque, les Vietnamiens ont berné  
7 les Chinois en disant que ces terres appartenaient au Vietnam.  
8 Mais Pol Pot a dit à ses homologues que ces terres  
9 n'appartenaient pas aux Vietnamiens mais que les Vietnamiens  
10 avaient trouvé refuge sur notre territoire à nous.  
11 Et, le pétrole qui était livré par la Chine, c'était les  
12 Vietnamiens qui en prenaient livraison et non pas les  
13 Cambodgiens.  
14 C'est assez difficile à décrire. Les Vietnamiens cherchaient des  
15 sanctuaires sur le territoire cambodgien et envoyaient des  
16 troupes nord-vietnamiennes pour attaquer les forces adverses dans  
17 le Sud-Vietnam.  
18 S'ils envoyaient 100 soldats, seuls 20 d'entre eux étaient  
19 suffisamment en bonne santé pour faire la guerre. Les 80 autres  
20 étaient malades.  
21 Ils étaient affamés et ils devaient donc s'appuyer sur les  
22 Cambodgiens pour obtenir à manger et une aide médicale. Ils se  
23 nourrissaient de bananes et de fruits qui étaient cultivés par la  
24 population du Ratanakiri.  
25 [10.04.25]

23

1 Je crois que certains disent que les Cambodgiens devraient  
2 exprimer leur gratitude au Vietnam, mais je dois dire clairement  
3 que c'est le Vietnam qui doit... qui a une dette de reconnaissance  
4 envers le Cambodge pour avoir utilisé le territoire cambodgien  
5 comme sanctuaire.

6 Il faut se souvenir des bombardements en tapis par les Etats-Unis  
7 dans le Sud-Vietnam. C'est alors que les Vietnamiens ont trouvé...  
8 cherché et trouvé refuge au Cambodge.

9 Et ils sont venus parler à So Phim aussi pour chercher refuge et  
10 ils ne sont pas venus me voir, moi. J'ai ensuite parlé à So Phim.  
11 J'ai demandé à So Phim qu'est-ce que les Vietnamiens étaient  
12 venus demander.

13 Il m'a expliqué qu'ils étaient venus demander à pouvoir trouver  
14 refuge sur le territoire cambodgien parce qu'ils ne pouvaient pas  
15 rentrer au Vietnam, le Vietnam étant bombardé par les Américains.  
16 J'en ai rendu compte à Nguyen Van Linh, et Nguyen Van Linh m'a  
17 dit que je n'avais pas à m'en préoccuper, qu'il fallait leur  
18 laisser chercher un sanctuaire.

19 Je n'ai pas trop compris à l'époque les raisons de ces  
20 commentaires, mais il y a eu beaucoup d'histoires concernant  
21 l'implication vietnamienne au Cambodge, et ce que je dis ici est  
22 la vérité concernant cette implication.

23 Je crois que la Cour vise à rechercher la justice, mais aussi la  
24 vérité, et, en répondant à votre question, j'essaie d'établir  
25 clairement qui étaient nos ennemis et qui étaient nos amis. Je

24

1 crois que ce sera utile pour les jeunes générations. Il faut  
2 aussi qu'on dise clairement qui a une dette vis-à-vis de qui.  
3 Les soldats nord-vietnamiens sont venus au Cambodge. À l'époque,  
4 ils n'avaient rien. Ils n'avaient pas même à manger. Et, donc,  
5 ils ont dû s'en remettre aux Cambodgiens pour avoir à manger.  
6 Quelque 50000 soldats ont été stationnés le long de la frontière  
7 avec le Vietnam en territoire cambodgien.  
8 Et ceux qui ne connaissent pas l'histoire risquent de mal  
9 comprendre le fait que ce n'est pas le Cambodge qui a une dette à  
10 l'égard du Vietnam, mais c'est bien le Vietnam qui a une dette à  
11 l'égard du Cambodge, parce que le Vietnam a cherché refuge sur le  
12 territoire cambodgien, car, à l'époque, le Vietnam était visé par  
13 les bombardements en tapis des Américains, et les Vietnamiens  
14 n'avaient aucun endroit pour se réfugier autre que le territoire  
15 cambodgien.  
16 [10.07.27]  
17 Je voulais le dire clairement et le dire aussi au peuple  
18 cambodgien car j'ai le sentiment très fort que beaucoup, au  
19 Cambodge, croient que c'est le Cambodge qui a une dette de  
20 gratitude vis-à-vis du Vietnam. C'est quelque chose qu'on entend.  
21 On entend dire que le Cambodge a été libéré par le Vietnam, que  
22 le Vietnam a sauvé le Cambodge, etc., mais, en fait, c'est  
23 l'inverse qui s'est passé, car, sans l'appui cambodgien, les  
24 soldats vietnamiens n'auraient pas eu d'endroit pour se réfugier.  
25 Merci, voilà tout.

25

1 Q. Merci.

2 Avant de terminer mes questions concernant le contexte  
3 historique, je voudrais revenir à une ou deux questions dont nous  
4 avons déjà parlé la semaine dernière, à savoir l'élaboration de  
5 la ligne stratégique et tactique.

6 Je vous ai demandé la semaine dernière si, à l'époque où Tou  
7 Samouth et vous-même discutiez de la stratégie et de la tactique  
8 du Parti, vous avez aussi discuté de l'élaboration des statuts  
9 qui ont été adoptés par le congrès de 1960. Vous n'étiez pas tout  
10 à fait sûr de la date de l'adoption de ces statuts.

11 Je voudrais vous renvoyer à un document.

12 [10.09.25]

13 Et je vais demander à l'huissier de vous le remettre. Il s'agit  
14 des statuts du Parti communiste, document D366/7.1.187.

15 Vous en avez entre les mains un exemplaire en khmer. Je voudrais  
16 que vous le regardiez et que vous nous confirmiez, si vous êtes à  
17 même de le faire, qu'il s'agit bien d'un statut... des statuts,  
18 plutôt, dont vous parliez la semaine dernière, statuts qui  
19 comprennent trente articles.

20 [10.11.54]

21 R. Pour autant que je me souviene, les statuts comprenaient huit  
22 chapitres et trente articles. Le document que j'ai sous les yeux  
23 ne comprend que vingt-neuf articles, pas trente. Donc, il doit y  
24 avoir huit chapitres et trente articles.

25 Q. La version khmère qui a été remise à Nuon Chea est incomplète

26

1 parce que la version anglaise comprend effectivement huit  
2 chapitres et trente articles.  
3 Alors, est-ce que vous pourriez aller à la fin du document qui  
4 apparaît sur l'écran et voir si effectivement il y a une page en  
5 plus?

6 Micro pour Nuon Chea.

7 Monsieur Nuon Chea, vous venez de dire quelque chose, mais qui a  
8 été dit hors micro. Est-ce que vous pouvez répéter?

9 [10.04.04]

10 R. Oui. Je n'arrive pas à lire le texte sur l'écran.

11 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

12 Est-ce qu'un huissier peut s'assurer que la version remise sur  
13 papier à Nuon Chea comprend bien la dernière page du document, où  
14 figure le chapitre VIII?

15 M. NUON CHEA:

16 Oui, effectivement, il y a bien un article 30 et un chapitre  
17 VIII.

18 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

19 Q. Merci.

20 Encore un ou deux points. La semaine dernière, nous avons parlé  
21 de l'histoire du mouvement communiste au Cambodge, qui a culminé  
22 avec le nouveau nom donné au Parti des travailleurs, qui est  
23 devenu le Parti communiste du Kampuchéa.

24 Est-il vrai que vous n'avez pas rendu public ce nouveau nom donné  
25 au Parti avant plusieurs années? Vous n'avez pas annoncé

27

1 publiquement que le Parti communiste du Kampuchéa avait été  
2 fondé?

3 [10.16.20]

4 M. NUON CHEA:

5 R. Ce n'était pas à moi de rendre officiel ce nom. Cela dépendait  
6 du Comité permanent, dont Pol Pot était le secrétaire.

7 Et, la raison pour laquelle Pol Pot n'a pas fait de déclaration  
8 officielle, c'est parce que la situation à l'époque n'était pas  
9 appropriée pour que le Parti communiste du Kampuchéa signale  
10 officiellement son existence.

11 Q. Dans un numéro spécial de septembre 77 de l'"Étendard  
12 révolutionnaire" - document D243/2.1.12, ERN anglais: 00486215;  
13 khmer: 00063120; et ERN français: 00492799 -, on trouve une  
14 annonce comme quoi le Parti a décidé de déclarer officiellement  
15 et publiquement son existence et de proclamer cette existence au  
16 pays et au monde.

17 Alors, est-ce que vous vous souvenez de cet événement?

18 R. Je n'ai pas très bien compris votre question. Est-ce que vous  
19 pouvez la répéter, s'il vous plaît?

20 [10.18.21]

21 Q. Y a-t-il eu une annonce officielle et publique de la formation  
22 du Parti communiste du Kampuchéa au pays et au monde quelque  
23 dix-sept ans après la fondation effective du Parti communiste du  
24 Kampuchéa? Est-ce que vous vous souvenez de cet événement?

25 R. Ça s'est passé il y a très longtemps, mais la principale

28

1   raison pour laquelle le Parti n'a pas "fait" son existence  
2   officielle est que c'était encore un parti tout petit et qui  
3   devait encore se développer et développer la lutte.  
4   Il fallait aussi organiser les rangs internes du Parti. Si on  
5   avait déclaré officiellement l'existence du Parti, il y aurait eu  
6   des conséquences qui n'auraient pas été à l'avantage du Parti.  
7   Le Parti a annoncé son existence officiellement une fois qu'il a  
8   eu la structure nécessaire et l'appui des masses ainsi qu'un  
9   appui de l'étranger. C'est à ce moment-là que le moment était  
10   venu pour déclarer officiellement l'existence du Parti.  
11   Pol Pot s'est rendu à l'étranger à ce moment-là. Par exemple, il  
12   est allé au Vietnam, il est allé en Chine pour leur dire quelles  
13   étaient la stratégie et la tactique du Parti, donc, du Parti  
14   communiste du Kampuchéa. Et l'objectif de ces voyages était le  
15   suivant.  
16   À son retour, Pol Pot nous a informés que le Parti communiste du  
17   Vietnam n'était pas heureux de ce que nous faisons, pas heureux  
18   parce que nous n'avions pas demandé leurs conseils pour ce qui  
19   était de la rédaction, par exemple, des statuts du Parti.  
20   Par contre, le Parti communiste chinois a dit que notre ligne  
21   politique était correcte parce que fondée sur l'analyse des  
22   couches sociales.  
23   [10.21.25]  
24   Et, à partir de là, le Parti communiste a pu assurer la liaison  
25   avec les autres partis communistes du monde, par exemple, le

29

1 Parti communiste chinois ou le Parti communiste thaïlandais ou  
2 encore les partis communistes d'autres pays.  
3 Et nous avons été invités à les rencontrer de façon à faire des  
4 échanges d'expériences et à apprendre les uns des autres  
5 concernant les lignes politiques de chaque parti. Notre parti a  
6 donc progressivement été connu sur la scène internationale.

7 [10.22.04]

8 Q. Pour terminer, je voudrais que vous nous disiez si vous vous  
9 souvenez du moment où a été prise la décision d'évacuer Phnom  
10 Penh.

11 R. Pour autant que je me souviennne, la décision d'évacuer les  
12 habitants de Phnom Penh a été prise au fil de plusieurs réunions  
13 dont la première a eu lieu en 73.

14 La situation a été analysée et nous avons considéré que... pris en  
15 compte le fait que l'Amérique avait décidé de suspendre son aide  
16 au Cambodge, que, de plus, les États-Unis avaient envoyé leurs  
17 bombardiers pilonner le Cambodge.

18 Le PCK a donc analysé la situation et a jugé que si les  
19 États-Unis cessaient leurs bombardements au Cambodge nous  
20 pourrions gagner rapidement, parce que les soldats de Lon Nol et  
21 de Sirik Matak s'en seraient trouvés affaiblis.

22 Et, eux étant plus faibles, nous pourrions passer à l'offensive  
23 et remporter la victoire avant les Vietnamiens. Si les  
24 Vietnamiens remportaient la victoire avant nous, ils risqueraient  
25 de venir au Cambodge pour contrôler le pays.

30

1 C'est donc sur la base de cet accord entre nous que, le 1er  
2 janvier 75, nous avons décidé de lancer l'offensive finale contre  
3 Phnom Penh.

4 [10.24.30]

5 Q. Il y a eu plusieurs réunions qui ont finalement abouti à cette  
6 décision du 1er janvier. Est-ce que c'était là des réunions du  
7 Comité central du Parti?

8 R. Pour autant que je me souviennne, cette réunion du Comité  
9 central était une réunion <non plénière. Concernant le plan de  
10 lancer l'offensive finale en 1975, le Comité permanent du Parti a  
11 désigné une délégation emmenée par> Pol Pot, Nuon Chea, <pour>  
12 aller négocier avec Nguyen Van Linh, et <l'>informer de notre  
13 décision de libérer Phnom Penh et de lancer une offensive finale.  
14 Nous voulions obtenir que le Vietnam nous donne les armes qui  
15 nous avaient été envoyées par la Chine mais qui avaient été  
16 conservées depuis longtemps par le Vietnam.

17 Et nous leur avons demandé, donc, de nous livrer treize camions  
18 d'armes. Nous avons négocié avec Nguyen Van Linh et celui-ci a  
19 accédé à notre demande. Ces armes nous ont été remises dans un  
20 village, dans la zone de Chhloung. Donc, à Chhloung, de l'autre  
21 côté de la verrerie.

22 J'en ai parlé à Pol Pot et j'ai dit que, si les treize camions  
23 venaient à un endroit unique, il y avait un risque que le convoi  
24 soit bombardé.

25 Un jour après avoir dit cela, trois avions sont venus et ont

31

1 lâché des bombes, détruisant les armes qui se trouvaient dans les  
2 camions. Une bombe a même explosé dans la verrerie. Les armes ont  
3 été complètement détruites.

4 [10.27.36]

5 Néanmoins, l'Armée révolutionnaire du Kampuchéa a poursuivi sa  
6 lutte jusqu'à la victoire. Je ne sais pas si ce sont des espions  
7 ou des agents vietnamiens qui ont dit aux autorités de Lon Nol où  
8 nous nous trouvions pour que cet emplacement puisse être  
9 bombardé. Ceux qui sont allés chercher les munitions venaient du  
10 Nord, c'était le camarade Pho (phon.). Après les accords de  
11 Genève, en 54, il était parti étudier dans le nord du Vietnam. Il  
12 y a passé seize ans. À son retour, il a eu pour mission de  
13 surveiller un entrepôt d'armes et de munitions. Et il était en  
14 liaison... c'était le principal responsable des relations avec le  
15 Vietnam.

16 Voilà donc un événement qui s'est passé concernant treize camions  
17 remplis d'armes qui ont été complètement anéantis par des  
18 bombardiers américains.

19 Q. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous-même et Pol Pot  
20 avez participé aux réunions du Comité central et y compris à  
21 cette réunion extraordinaire où a été prise la décision d'évacuer  
22 la ville de Phnom Penh?

23 [10.29.27]

24 R. Oui, il y a eu une réunion.

25 La situation à Phnom Penh était extrême. Il y avait des gens qui

1 s'y étaient réfugiés depuis 72 et qui mouraient de faim. Il n'y  
2 avait plus de nourriture. Il n'y avait plus de stock de  
3 nourriture.

4 Il y a eu des incidents, des émeutes, parce que beaucoup étaient  
5 chômeurs. Il y avait beaucoup de mendiants. Les soldats ne  
6 recevaient pas leur solde, et Lon Nol avait perdu le contrôle de  
7 la situation. Les gens n'avaient pas assez à manger.

8 Pour autant que je sache, et aussi au vu des rapports des gens  
9 qui se trouvaient à Phnom Penh, il y a aussi beaucoup d'enfants  
10 qui sont morts de malnutrition.

11 Et, étant donné l'analyse de la situation que nous avons pu  
12 faire, le PCK a pensé que, pendant que le Vietnam s'efforçait de  
13 libérer Prey Nokor, chose qu'ils voulaient faire dès 56, nous  
14 devions, nous, de notre côté libérer Phnom Penh.

15 [10.31.17]

16 Et c'est une idée que nous avons eue dès 55. Nous avons toujours  
17 pensé que, si le Vietnam allait libérer le pays avant nous, il  
18 déploierait des troupes chez nous et prendrait le contrôle du  
19 Cambodge.

20 Voilà la première et principale raison.

21 La deuxième grande raison est que, si Phnom Penh était libéré,  
22 les soldats de Lon Nol et les soldats de Son Ngoc Thanh et les  
23 soldats vagabonds, ivrognes ou coureurs de jupons seraient un  
24 problème.

25 Voilà la deuxième raison.

33

1 Et, pour ce qui est de la troisième raison, nous étions à la  
2 campagne et nous n'avions pas beaucoup de ressources ni beaucoup  
3 de nourriture. Mais, si nous comparions notre vie avec celle des  
4 habitants de Phnom Penh, qui étaient à peu près 3 millions, nous  
5 vivions mieux parce que nous vivions dans des coopératives où  
6 nous nous aidions les uns les autres.

7 Nous avons donc décidé qu'il fallait évacuer les habitants de  
8 Phnom Penh de façon temporaire et que nous verrions ensuite  
9 comment évoluerait la situation: comment se ferait la libération  
10 du Vietnam et est-ce que les Américains voudraient toujours  
11 intervenir dans la situation?

12 Pour prévenir d'autres pertes en vies humaines, il a fallu, donc,  
13 évacuer les habitants des villes pour les envoyer dans les  
14 provinces et dans les différentes coopératives afin qu'ils aient  
15 assez à manger.

16 [10.33.46]

17 Et, dans les réunions au niveau des comités de zone, nous avons  
18 discuté de la question de savoir combien de zones pouvaient  
19 accueillir d'habitants évacués de Phnom Penh. Et, pour autant que  
20 je me souviens, la zone Nord-Ouest pouvait se permettre de  
21 prendre plus de gens, ils avaient plus de réserves, et près d'un  
22 million et demi de personnes ont donc eu la possibilité d'aller  
23 dans le Nord-Ouest.

24 [10.34.17]

25 La zone Sud-Ouest s'est aussi offerte pour prendre plus de gens,

1 et les zones qui n'avaient que peu de terres ou des terres peu  
2 fertiles, elles, ne devaient accueillir qu'un nombre limité  
3 d'habitants de Phnom Penh.

4 Les habitants de Phnom Penh n'ont pas été assignés à des corvées.  
5 Quand ils sont arrivés, ils ont rejoint les habitants locaux, ont  
6 partagé leur nourriture et ont dû apprendre le fonctionnement des  
7 coopératives pour se transformer et pour devenir des  
8 travailleurs.

9 Ces gens qui avaient été évacués ne pouvaient pas travailler  
10 autant que la population locale parce qu'ils n'en avaient pas  
11 l'habitude. Leurs seules tâches étaient de se consacrer à un  
12 travail modéré, et la ration alimentaire était également  
13 différente. Ils avaient trois repas par jour, le matin du gruau,  
14 à midi du riz cuit, et le soir également du riz cuit. Et, une  
15 fois par semaine, ils avaient un dessert.

16 [10.35.53]

17 Cela, ça a pu être réalisé dans un certain nombre de  
18 coopératives, mais, dans certaines coopératives, il y avait des  
19 éléments destructeurs. Par exemple, des gens qui cassaient les  
20 ustensiles, les marmites, les cuillères, ils les cassaient et les  
21 jetaient dans le Tonlé Sap. Et donc, dans certaines coopératives,  
22 ces ustensiles de cuisine manquaient.

23 Moi-même, j'ai assisté à un certain épisode. Un jour, vers quatre  
24 heures du matin, j'étais dans un véhicule, je me rendais à Siem  
25 Reap, j'ai vu un attroupement. J'ai demandé aux gens où ils

35

1 allaient si tôt le matin et on m'a répondu qu'ils allaient  
2 repiquer du riz. Quand j'ai demandé pourquoi ils allaient si tôt,  
3 ils ont dit que tel était l'ordre donné par le supérieur, et j'ai  
4 dit que cela n'allait pas.

5 [10.37.25]

6 Par contre, lorsque j'allais quelque part et que ma venue avait  
7 été annoncée à l'avance, on me faisait rencontrer des gens bien  
8 nourris et en bonne santé. Et on me disait que ces gens étaient  
9 les membres des coopératives.

10 À certains endroits, lorsque la visite de certains... certaines  
11 personnes étaient haut placées allaient venir en visite, une  
12 nourriture abondante nous était offerte, du bœuf, du poulet.  
13 Des stratagèmes étaient donc utilisés dans certaines coopératives  
14 car il y avait certains mauvais éléments. Bien sûr, il y avait  
15 toujours des bons éléments dans les coopératives. Nous avons  
16 essayé de gérer la situation, certaines coopératives avaient  
17 assez de nourriture, d'autres non à cause de ces mauvais  
18 éléments. Voilà quelle était la situation réelle.

19 Le Parti communiste du Kampuchéa a été constitué dans une société  
20 où régnait le chaos. Ce Parti n'est pas tombé du ciel. Nous avons  
21 tenté de nous instruire, nous nous sommes efforcés de nous  
22 consolider, de rassembler les Anciens et les Nouveaux, ceux du 17  
23 avril, mais nous avons été anéantis par les mauvais éléments.

24 [10.39.43]

25 Un exemple, l'objectif était de recueillir les meilleures

36

1 grains, mais les mauvais éléments choisissaient les mauvaises  
2 grains, pour les repiquer, et du coup la productivité agricole  
3 n'était pas élevée, ça, c'est un exemple. J'en ai été témoin  
4 lorsque je me suis rendu visiter les bases.  
5 Administrer un pays n'est pas chose aisée, pour nous, à l'époque,  
6 c'était difficile. Par ailleurs, le Kampuchéa démocratique a été  
7 accusé d'avoir tué un grand nombre de personnes; mais qui a tué  
8 les gens?  
9 Le Parti communiste du Kampuchéa est un parti patriote qui a tout  
10 sacrifié pour la nation et pour le peuple, pour que le peuple ait  
11 assez à manger... afin de construire une société au sein de  
12 laquelle chacun aurait assez à manger, où il n'y aurait pas  
13 abondance pour les riches, mais pour qu'il y ait assez à manger.  
14 Et que pour que ceux qui n'avaient pas assez à manger dans le  
15 passé aient suffisamment de nourriture, mais une destruction a eu  
16 lieu au plan interne et externe, surtout dans l'Est.  
17 Je ne rejette pas toute la faute sur les Vietnamiens bien sûr. Il  
18 n'y avait pas des millions de Vietnamiens au Cambodge mais des  
19 centaines de milliers d'entre eux.  
20 Et, après l'Accord de Paris avec le Vietnam, Nguyen Van Linh m'a  
21 proposé de renvoyer les Vietnamiens au Vietnam pour qu'ils  
22 puissent participer aux élections, mais il est resté des  
23 Vietnamiens au Cambodge animés du désir d'anéantir le Parti,  
24 l'indépendante souveraineté et l'intégrité de notre pays.  
25 [10.42.45]

37

1 Cette situation était également le fruit de la ligne mise en  
2 œuvre par le Vietnam en vue de nous anéantir. Leur objectif était  
3 peu connu dans le pays et à l'échelle internationale. Même la  
4 Chine a indiqué que le Vietnam soutenait le Cambodge jusqu'au  
5 moment où le secrétaire du Parti s'est rendu en Chine pour donner  
6 des explications quant à la situation réelle.

7 J'en ai terminé.

8 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

9 Président, je n'ai plus de questions mais je souhaiterais  
10 produire devant la Chambre certains documents. Peut-être qu'on  
11 pourra le faire après l'interruption de l'audience.

12 [10.43.51]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci.

15 Le moment est venu d'interrompre l'audience pour 20 minutes. Nous  
16 allons reprendre à 11h5.

17 Je demande aux gardiens de raccompagner les accusés à la cellule  
18 temporaire et de les ramener dans le prétoire à 11h5.

19 (Suspension de l'audience: 10h44)

20 (Reprise de l'audience: 11h07)

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Veuillez vous asseoir. Nous reprenons l'audience.

23 Avant la pause, la juge Cartwright a dit souhaiter afficher un  
24 document à l'intention de la Chambre. Vous pouvez donc  
25 poursuivre.

38

1 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

2 Oui, merci, Monsieur le Président.

3 Je voudrais rappeler aux parties que dans le Document E1.4 les

4 sources... autres sources dans les notes de bas de page sont

5 réputées avoir été produites à l'audience et je voudrais

6 confirmer ici que les trois numéros de l'"Étendard

7 révolutionnaire" que j'ai utilisés pour poser des questions sont

8 maintenant considérés comme étant produits à l'audience.

9 Il s'agit des documents D243/2.1.1, paragraphe 21 de l'ordonnance

10 de clôture, "Étendard révolutionnaire" D243/2.1.9, dont il est

11 question au paragraphe 25 de l'ordonnance de clôture, et

12 "Étendard révolutionnaire" D243/2.1.12, dont il est question au

13 paragraphe 23 de l'ordonnance de clôture.

14 [11.09.42]

15 Outre cela, je voudrais maintenant produire les statuts du Parti

16 communiste du Kampuchéa, document D366/7.1.187.

17 Voilà.

18 Merci, Monsieur le Président.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je vous remercie, Madame la juge Cartwright.

21 Je me tourne maintenant vers les juges. Y a-t-il quelqu'un qui

22 souhaite poser des questions à l'accusé?

23 Juge Lavergne, je vous en prie.

24 M. LE JUGE LAVERGNE:

25 Oui, merci, Monsieur le Président.

39

1 [11.10.29]

2 INTERROGATOIRE

3 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

4 Q. Bonjour, Monsieur Nuon Chea.

5 J'ai quelques questions pour clarifier ce que vous avez déjà  
6 indiqué.

7 Tout d'abord, j'aurais une question concernant le vocabulaire. À  
8 plusieurs reprises... à plusieurs reprises, vous avez...

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Monsieur le juge Lavergne, pourriez-vous arrêter un instant? Il  
11 semble qu'il n'y ait pas d'interprétation vers l'anglais.

12 [11.11.44]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Juge Lavergne, veuillez poser votre question encore une fois,  
15 s'il vous plaît. Il semble qu'il n'y ait pas eu d'interprétation  
16 la première fois.

17 M. LE JUGE LAVERGNE:

18 Merci.

19 Q. Monsieur Nuon Chea, dans vos déclarations, vous avez à  
20 plusieurs reprises fait... ah, il semble que...

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Il y a toujours un problème technique. Est-ce que l'huissier peut  
23 vérifier de quoi il retourne?

24 M. LE JUGE LAVERGNE:

25 Est-ce que si je change de micro on entend mieux? Oui. Bon,

40

1 alors, on va essayer avec ce nouveau micro.

2 [11.12.46]

3 Est-ce qu'on peut améliorer la qualité de la transmission depuis  
4 la cabine anglaise ou est-ce qu'il y a un problème plus  
5 substantiel?

6 [11.13.54]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je vous en prie, Monsieur le juge Lavergne, vous pouvez poser  
9 votre question.

10 M. LE JUGE LAVERGNE:

11 Bien, on va faire un nouvel essai. Est-ce que c'est concluant?

12 Est-ce que la qualité du son est meilleure? Bien.

13 Q. Monsieur Nuon Chea, à plusieurs reprises, dans vos  
14 déclarations, vous avez appelé une ville du nom de Prey Nokor.  
15 Vous avez parlé de la libération de Prey Nokor.

16 Est-ce que vous pouvez nous dire si par ce nom vous entendiez  
17 vous référer à la ville qui est actuellement connue sous le nom  
18 d'Ho Chi Minh-Ville ou ex-Saigon?

19 R. Oui, cette ville s'appelait auparavant Prey Nokor et cela  
20 faisait partie du territoire du Cambodge. Puis, plus tard, la  
21 ville s'est appelée Saigon, c'est le nom que lui ont donné les  
22 Vietnamiens, et plus tard encore elle est devenue Ho Chi  
23 Minh-Ville.

24 [11.15.16]

25 Q. Alors, Monsieur Nuon Chea, est-ce que c'est un hasard si vous

41

1 appelez cette ville Prey Nokor et si vous ne l'avez pas appelée  
2 Ho Chi Minh-Ville ou est-ce que ça dénote une volonté  
3 particulière chez vous?

4 R. Non, je n'avais aucune intention particulière. C'est  
5 simplement ainsi que j'appelle cette ville. J'emploie les deux  
6 noms, je dis Prey Nokor aussi bien que Ho Chi Minh, et j'emploie  
7 le nom qui correspond à l'époque à laquelle je fais référence. Ça  
8 s'appelait Prey Nokor, ensuite Saigon et maintenant, aujourd'hui,  
9 elle s'appelle Ho Chi Minh-Ville. Mais je n'ai pas d'intention  
10 cachée en employant ces mots car ces trois noms renvoient au même  
11 endroit, à la même ville.

12 [11.16.18]

13 Q. Au début de votre interrogatoire, Monsieur Nuon Chea, vous  
14 avez déclaré que vous aviez eu l'idée de vous joindre au  
15 mouvement de résistance parce que, dans votre jeunesse, vous  
16 aviez connu le régime colonial français et que vous aviez vu  
17 comment les Français maltrahaient les Cambodgiens en les  
18 arrêtant, en les frappant et en les jetant en prison.

19 Vous avez déclaré aussi avoir été le témoin de la façon dont les  
20 riches se comportaient vis-à-vis des plus faibles en les traitant  
21 en esclaves et en leur donnant des coups.

22 Vous avez également précisé que c'était à la vue de ces  
23 injustices qu'en tant que jeune homme vous aviez éprouvé de la  
24 sympathie et de la compassion pour ces gens qui étaient  
25 maltraités et que vous avez éprouvé le désir de combattre

42

1 l'oppression.

2 Alors, est-ce que vous pouvez nous confirmer que cela correspond  
3 bien à vos déclarations?

4 [11.17.54]

5 R. Et je voudrais préciser, à l'époque, j'ai éprouvé de la  
6 sympathie mais ce n'est pas pour autant que j'ai eu l'idée de me  
7 rallier à la lutte pour éliminer des gens. J'étais encore très  
8 jeune à l'époque, j'avais 13 ou 14 ans, mais j'avais des  
9 sentiments de sympathie et de pitié pour les paysans qui étaient  
10 maltraités.

11 Ce n'est que plus tard, quand je suis allé étudier en Thaïlande,  
12 que j'ai lu les publications du Parti communiste du Thaïlande  
13 concernant l'oppression de classe et c'est là que j'ai pris mieux  
14 conscience de la situation.

15 Donc, je n'ai pas rallié la lutte quand j'étais jeune. Ce n'est  
16 que plus tard, quand j'en ai su plus sur la situation et quand  
17 j'ai pu analyser la situation. Et là je n'ai pas pensé à mon  
18 propre intérêt, j'ai pensé à l'intérêt des gens.

19 Merci.

20 [11.19.19]

21 Q. Monsieur Nuon Chea, quand vous utilisez le mot compassion,  
22 est-ce qu'on doit comprendre qu'il a également pour vous une  
23 signification d'ordre religieux? Est-ce que cela a une référence  
24 avec éventuellement la religion bouddhiste?

25 R. Oui, c'est exact. C'est aussi en rapport avec la religion

43

1 bouddhique, qui dit qu'il ne faut pas user de son autorité mais  
2 qu'il faut faire preuve de compassion pour les gens. Et c'est  
3 quelque chose que j'ai bien étudié. J'ai de la compassion pour  
4 les gens comme individus mais pas en temps que révolutionnaires,  
5 parce que, à ce moment-là, je n'avais pas encore rallié le  
6 mouvement révolutionnaire.

7 Q. Monsieur Nuon Chea, vous avez également déclaré ceci:

8 "Les Cambodgiens sont bouddhistes. Même s'ils se sont joints au  
9 Parti communiste, ils conservaient un respect pour le bouddhisme  
10 et les principes."

11 Alors, j'aimerais savoir de quels principes vous parlez? Est-ce  
12 que parmi ces principes il y a un principe qui consiste à rejeter  
13 toute forme de violence ou un principe qui consiste à respecter  
14 la vie?

15 [11.21.22]

16 R. Mon point de vue personnel est le suivant. La révolution se  
17 fonde sur la notion de matérialisme et la notion de matérialisme  
18 est aussi présente dans le bouddhisme.

19 Dans la révolution, il y a aussi la dialectique... matérialisme de  
20 dialectique, qui est quelque chose qu'on retrouve aussi dans le  
21 bouddhisme, à savoir qu'il faut éprouver de la compassion les uns  
22 pour les autres et s'aider les uns les autres.

23 Mais dans le contexte de la révolution, en cas de besoin, quand  
24 on est envahi, il faut résister. Si on est confronté à la force  
25 armée, il faut répondre et même dans la religion il existe cette

44

1 approche.

2 Par exemple, s'il y a un conflit frontalier... un conflit  
3 belliqueux pour des terres, on peut avoir recours aux armes, même  
4 si je me souviens plus très bien des références, mais dans  
5 certains cas ça se recoupe.

6 [11.23.04]

7 Dans d'autres cas, la religion bouddhique porte davantage sur la  
8 notion de patience, mais, pour la révolution, on ne peut utiliser  
9 l'autorité pour boire, courir le jupon, faire d'autres choses du  
10 genre. De même, dans le bouddhisme, il faut exercer son pouvoir  
11 pour s'abstenir de ce genre de choses, jouer, courir le jupon,  
12 boire.

13 Donc, les deux approches peuvent coexister. C'est mon point de  
14 vue personnel.

15 Q. Donc, selon vous, Monsieur Nuon Chea, un révolutionnaire du  
16 Parti communiste du Kampuchéa peut parfaitement intégrer les  
17 principes du bouddhisme, et est-ce qu'il peut avoir la même  
18 sensation de compassion vis-à-vis de toute victime quand elle est  
19 maltraitée, notamment des victimes de toute arrestation  
20 arbitraire, de toute détention arbitraire, toute victime qui est  
21 réduite à l'état d'esclavage ou toute victime qui subit une forme  
22 de violence dès lors qu'elle est injuste?

23 [11.24.58]

24 R. Ce n'est pas pareil ou identique sous tous ces aspects. Je  
25 crois que faire la révolution c'est utiliser le travail physique

1 et mental pour construire le pays, pour faire progresser le pays.  
2 Par ailleurs, la religion est fondée sur la compassion et la  
3 sympathie, comme je l'ai déjà dit. Si, dans la révolution, on  
4 n'utilise pas le travail pour construire le pays, on n'obtient  
5 pas le résultat voulu, et de la même manière, dans le bouddhisme,  
6 il y a certaines pratiques, par exemple la méditation, qui est  
7 une forme aussi d'auto-construction, de sorte que notre esprit  
8 est purifié et nettoyé.

9 [11.26.35]

10 Du côté de la révolution, nous devons nous libérer de notre égo.  
11 Pour le dire simplement, il faut renoncer au soi, parce qu'il y a  
12 toujours un soi, il y a toujours un égo qui nous ramène à  
13 l'individualisme, et, s'il y a individualisme, il y a aussi  
14 attachement au privé et... d'où naissent les conflits.

15 Par conséquent, le bouddhisme essaie de s'affranchir de l'égoïsme  
16 et c'est une approche similaire qui est utilisée pour la  
17 révolution mais dans d'autres cas ce n'est pas tout à fait la  
18 même chose.

19 Là où ça coïncide, on ne peut changer l'un pour l'autre et, pour  
20 les aspects qui ne sont pas pareils, il faut les mettre de côté.  
21 Il y a donc, aussi bien du côté de la révolution que du côté du  
22 bouddhisme, des théories qui sont parfois... une doctrine qui est  
23 parfois la même, qui est parfois différente. Et, pour la vie  
24 quotidienne, le bouddhisme se fonde sur notre intelligence et sur  
25 la méditation, et, du côté de la révolution, on essaie de

46

1 travailler dur et on essaie de se concentrer sur son travail.

2 C'est aussi une forme de méditation.

3 Et, quand nous utilisons notre intelligence pour résoudre les

4 problèmes, c'est une approche similaire. Voilà comment je

5 comprends les choses.

6 [11.28.49]

7 Q. Alors, une dernière question sur ce sujet.

8 En ce qui concerne le principe du respect de la vie, est-ce que,

9 ce principe, l'approche est la même dans la religion ou dans la

10 révolution communiste?

11 R. Le communisme élimine ceux qui détruisent le pays et qui ne

12 pouvaient pas être éduqués. Je vous en donne un exemple.

13 Les mauvais éléments étaient critiqués et rappelés à l'ordre,

14 faisaient leur autocritique, une fois, deux fois, trois fois, et

15 puis ils devaient exposer leur vue sur la révolution.

16 S'ils pouvaient être réformés et être mis au service de la

17 construction du pays, très bien, mais, s'ils ne pouvaient pas

18 être réformés et remodelés, alors ils étaient chassés du Parti.

19 [11.30.16]

20 Le Parti n'avait pas le pouvoir d'écraser qui que ce soit mais le

21 Parti avait le pouvoir de chasser quelqu'un de ses rangs et de

22 l'envoyer aux autorités de la base pour que celles-ci prennent

23 une décision ou devant un tribunal pour qu'il décide.

24 Et, comme je l'ai dit à maintes reprises, le Parti communiste du

25 Kampuchéa n'était pas à 100 pour cent pur, car le Parti n'avait

47

1 pas été créé au ciel. Il a été fondé dans une société corrompue,  
2 et la mise en place d'un parti dans ce genre de circonstances ne  
3 peut donner naissance à un parti 100 pour cent pur. Il y avait  
4 des gens qu'il fallait rééduquer et qui pouvait l'être et que...  
5 d'autres ne pouvaient pas l'être.

6 Pour ceux qui pouvaient être rééduqués, ils sont devenus de bons  
7 éléments, et ceux qui ne pouvaient pas devaient être chassés des  
8 rangs du Parti et envoyés aux autorités locales pour qu'ils  
9 soient... pour qu'il leur soit assigné des tâches. Voilà.

10 [11.31.30]

11 Et des allégations ont été faites comme quoi des gens ont été  
12 tués, qu'un génocide a été commis mais ce n'est pas vrai.

13 Il y a que deux types de guerre, la guerre d'agression et la  
14 guerre pour la défense de la nation. Et qui a mené là guerre  
15 d'agression et qui a mené la guerre pour la défense du pays?

16 Les étrangers, à l'époque, étaient les Vietnamiens et les  
17 Américains, qui ont mené une guerre d'agression contre le  
18 Cambodge, et ce sont les Cambodgiens qui, eux, ont mené une  
19 guerre pour la défense de leur pays et de leur nation.

20 Mais naturellement, dans chaque guerre, il y a aussi d'autres  
21 aspects. Il y a la guerre de propagande par exemple. Il y a des  
22 actes de sabotage et diverses formes ou sous-catégories de la  
23 guerre, avec pour objectif d'intimider la partie adverse ou  
24 d'affaiblir l'opposant.

25 [11.32.59]

48

1 Ceux qui mènent la guerre faisaient de la propagande, une guerre  
2 psychologique, et si trois ou quatre personnes se cachaient sous  
3 un arbre, disait-on, la chaleur de leur corps était repérable par  
4 les avions de reconnaissance américains. Ça, c'est de la guerre  
5 psychologique.

6 Et quand on parle de crimes de masse, d'exécutions de masse ou de  
7 génocide, oui, c'est un type de guerre, mais il y a au départ  
8 deux grandes catégories de guerres; les guerres d'agression ou  
9 les guerres pour la défense de son propre pays. Et il faut voir  
10 qui a participé à quelle catégorie de guerre et alors on trouvera  
11 les véritables causes de la guerre. Sinon, c'est une perte de  
12 temps. Ce tribunal serait une perte de temps.

13 Il faut voir les vraies raisons de ceux qui ont participé à quel  
14 type de guerre. S'agit-il de Cambodgiens? Le Cambodge est un  
15 petit pays avec une population réduite et des ressources  
16 également réduites, et beaucoup de Cambodgiens sont pauvres.

17 [11.34.25]

18 Les Américains ont bombardé le pays, ont détruit tous les aspects  
19 de la société cambodgienne. Les Vietnamiens ont envahi le  
20 Cambodge; 500000 soldats...

21 Q. Monsieur Nuon Chea, je vais vous interrompre parce que je  
22 pense qu'il serait important que vous puissiez répondre à la  
23 question qui est posée et uniquement à la question qui est posée.  
24 Nous reviendrons plus tard sur ce que vous évoquez, mais  
25 j'aimerais que vous limitiez vos réponses aux questions qui vous

49

1 sont effectivement posées.

2 Alors, la question qui vous était posée, Monsieur Nuon Chea...

3 j'aimerais bien que vous me laissiez parler.

4 La question qui vous était posée concernait... et vous avez évoqué

5 vous-même l'idée qu'il fallait éliminer les mauvais éléments.

6 Il n'est pas question de guerre. Il n'est pas question de

7 l'élimination de ces mauvais éléments.

8 [11.35.32]

9 J'aimerais savoir quand cette ligne politique de l'élimination

10 des mauvais éléments a été décidée ou en tous les cas quand vous

11 avez été convaincu qu'il fallait pratiquer une telle ligne

12 politique. Est-ce que c'est dès l'origine, dès votre présence en

13 Thaïlande, dès votre adhésion au Parti communiste thaïlandais, ou

14 est-ce que cette idée, cette ligne politique, est venue par la

15 suite petit à petit?

16 Et je vous demanderais de répondre uniquement à cette question.

17 R. La révolution vise à rassembler des forces et non pas à

18 éliminer des forces, sauf lorsque des gens ont été rééduqués et

19 réformés à plusieurs reprises mais qu'ils n'ont pas pu être

20 transformés.

21 Il s'agissait là de gens cruels, féroces, qu'il était impossible

22 de rééduquer. Je vais vous donner un exemple.

23 [11.37.08]

24 Concernant les activités d'espionnage ou bien les demandes de

25 bombardement des villages, notamment dans la partie occidentale

50

1 de la province de Kompong Cham, une cérémonie était en cours et  
2 il y a eu des espions qui ont demandé aux Américains de bombarder  
3 ce village, ce qui a été fait, et beaucoup de villageois ont  
4 ainsi péri.

5 Est-ce que c'est la bonne approche? Je vous laisse le soin d'y  
6 réfléchir.

7 Q. Bien.

8 Donc, selon vous, tous les mauvais éléments qui ont été éliminés  
9 au moment de la révolution n'étaient que des espions ou des gens  
10 qui étaient impossible de rééduquer?

11 R. Effectivement, mais la rééducation n'a pas été faite une seule  
12 fois. Elle a été effectuée à de nombreuses reprises. Les gens  
13 étaient rééduqués encore et encore, parce que la révolution  
14 devait préserver son capital humain, lequel était nécessaire pour  
15 protéger le pays. Il était bien préférable de préserver ce  
16 capital humain plutôt que de le tuer, sauf, comme je l'ai dit,  
17 dans le cas de certaines exceptions.

18 [11.39.08]

19 Q. Alors, je répète une dernière fois ma question. Est-ce que  
20 vous pouvez nous dire quand est-ce que cette ligne politique a  
21 été mise en place? Quand est-ce que vous avez été convaincu qu'il  
22 fallait mettre en place une telle politique?

23 Est-ce que c'est dès votre adhésion au Parti communiste  
24 thaïlandais? Est-ce que c'est à votre retour au Cambodge? Est-ce  
25 que c'est ultérieurement? Est-ce que c'est avant ou après la

51

1 chute de Phnom Penh?

2 R. Je n'ai rien fait quand j'étais membre du Parti communiste  
3 thaïlandais parce que je n'étais pas encore dans la lutte.

4 Cela s'est passé lorsque la guerre du Vietnam s'est étendue et  
5 lorsque le Vietnam s'est lancé dans la lutte armée, en 1960.

6 C'est l'époque où les Américains ont commencé à bombarder le  
7 Cambodge, en 1967.

8 [11.40.41]

9 Des dégâts ont ainsi été occasionnés. Les gens étaient en colère  
10 et c'est ça qui a donné naissance à l'esprit nationaliste.

11 Comment aurions-nous pu garder le silence alors que l'ennemi nous  
12 attaquait en lâchant des tonnes de bombes depuis le ciel.

13 Et, lorsque les Vietnamiens ont envahi le Cambodge, le 7 janvier  
14 1979, lorsque les gens ont été évacués de la province de Prey  
15 Veng vers Neak Loeang, des chars vietnamiens sont passés sur le  
16 corps d'un grand nombre de Cambodgiens.

17 Les bombardements aériens, c'était une chose, mais, pour ce qui  
18 est des Vietnamiens, ils sont même venus dans la forêt pour  
19 continuer de tuer ceux qui menaient la lutte. On pouvait voir des  
20 corps enflés de femmes, et les Vietnamiens se sont avancés  
21 profondément dans la forêt et continuaient de tuer les gens  
22 tandis que les Américains se contentaient de bombarder depuis le  
23 ciel sans aller jusque-là.

24 Q. Monsieur Nuon Chea, vous avez expliqué que, pendant un certain  
25 temps, le mouvement communiste cambodgien n'était pas arrivé au

52

1    stade de la lutte armée révolutionnaire mais qu'il était à un  
2    stade de lutte politique.  
3    Est-ce que vous pouvez nous expliquer quelle est la différence  
4    entre la lutte politique et la lutte armée révolutionnaire? Et je  
5    voudrais savoir, notamment, si dans la lutte politique il peut y  
6    avoir l'emploi d'une certaine forme de violence?

7    [11.43.40]

8    R. Pour autant que je me souviens, il y a eu une lutte armée, je  
9    ne le nie pas. Au Cambodge, dans l'ensemble, il y a une lutte  
10   politique, économique, culturelle et sociale et, lorsque cela  
11   était nécessaire, il fallait combiner la lutte armée et la lutte  
12   politique; la lutte politique représentant le principe  
13   fondamental tandis que la lutte armée était menée uniquement pour  
14   défendre les forces de la base. Je ne nie pas qu'il y ait eu une  
15   lutte armée, mais la lutte armée ne répondait au principe  
16   fondamental que nous avons adopté.

17   [11.44.51]

18   Nous avons privilégié la lutte politique. Au sein de l'armée,  
19   nous avons analysé la situation. Nous avons élaboré des plans  
20   afin de voir qui intégrerait l'armée. Et, à l'époque, je  
21   m'interrogeais sur ce qu'il faudrait faire une fois que nous  
22   aurions remporté la guerre.

23   Je me demandais ce qu'il se passerait s'il y avait encore des  
24   voleurs ou des violeurs. Que ferions-nous face à ces problèmes?

25   La lutte armée était certes très importante mais nous ne pouvions

1 pas abandonner la lutte politique.

2 Celle-ci était encore plus importante que la lutte armée parce  
3 qu'elle était au service du peuple, lequel préférait la lutte  
4 politique à la lutte armée.

5 [11.46.15]

6 Q. Monsieur Nuon Chea, quel lien faites-vous entre la lutte  
7 politique et la vie d'un mouvement politique au sein  
8 d'institutions démocratiques qui participent à des élections, qui  
9 participent aux institutions?

10 Est-ce que, quand vous parlez de lutte politique, vous voulez  
11 dire qu'il s'agit d'une lutte au sein des institutions de l'État  
12 et d'une lutte démocratique ou est-ce que c'est quelque chose de  
13 différent?

14 R. J'ai écouté votre question, mais je n'ai pas pu la saisir  
15 entièrement.

16 Mais, comme je l'ai dit, la lutte politique représentait le  
17 fondement sur lequel venait s'appuyer la lutte armée, laquelle ne  
18 jouait qu'un rôle complémentaire.

19 La lutte politique avait pour but d'insuffler le nationalisme à  
20 la population, car, s'il y avait des armes, sans nationalisme,  
21 les gens n'auraient été que de simples voleurs.

22 Je vais vous donner un exemple. Le Sangkum (phon.) était  
23 considéré comme un mouvement nationaliste mais il s'appuyait sur  
24 des étrangers; comment donc pourrions-nous considérer que c'était  
25 un mouvement nationaliste?

54

1 [11.48.30]

2 En cas de difficultés, les membres se réfugiaient à l'étranger  
3 et, une fois que la situation s'améliorait, ils revenaient au  
4 pays.

5 Et donc la lutte politique représentait une lutte importante, qui  
6 passait par des manifestations, des soulèvements, des  
7 protestations, et il y avait aussi des réseaux d'entraide entre  
8 paysans.

9 Voilà autant d'éléments de la lutte politique à l'époque, et la  
10 lutte n'a fait que se développer en commençant par les paysans de  
11 rang inférieur et en passant ensuite aux paysans de rang  
12 intermédiaire.

13 Donc, je le répète, la lutte politique était le point de départ,  
14 le fondement sur lequel venait s'appuyer la lutte armée.

15 La lutte politique était une lutte des esprits, tandis que la  
16 lutte armée était une lutte qui se traduisait dans des faits et  
17 des actions concrètes. Le problème était une défaite spirituelle.

18 [11.50.36]

19 Q. Monsieur Nuon Chea, est-ce qu'au cours de votre parcours  
20 politique dans le mouvement communiste vous avez entendu parler  
21 d'un... du concept de la voie parlementaire vers le socialisme?

22 Est-ce que vous avez entendu parler, notamment, d'une motion qui  
23 avait été adoptée en 1956 après la mort de Staline et qui avait  
24 été présentée par Khrouchtchev? Selon lequel il n'était pas  
25 nécessaire de passer par la... par une insurrection armée, par une

55

1 guerre civile, mais qu'on pouvait éventuellement aboutir au  
2 socialisme par ce qu'il appelait la voie parlementaire,  
3 c'est-à-dire par le jeu des institutions normales, notamment des  
4 élections.

5 Est-ce que c'est quelque chose dont vous avez entendu parler et  
6 est-ce que c'est quelque chose que vous aviez envisagé?

7 [11.51.45]

8 R. Je n'en ai jamais entendu parler. Je ne connais que la  
9 révolution démocratique et la révolution nationale... ou plutôt la  
10 révolution démocratique nationale [se reprend l'interprète].

11 Au Cambodge, nous n'avons pas pu réaliser cela alors comment  
12 aurions-nous pu passer à une révolution sociale? Comment  
13 aurions-nous pu passer au communisme? Dans le monde, combien de  
14 pays ont choisi le communisme? Aucun.

15 À l'époque, le Cambodge a réalisé seulement une partie de la  
16 révolution démocratique nationale. Ce but n'étant pas encore  
17 atteint, il n'était pas possible de passer au socialisme.

18 Q. Monsieur Nuon Chea, quel était le lien entre le Parti des  
19 travailleurs khmers et le groupe politique Pracheachon - j'espère  
20 que je n'écorche pas trop le nom?

21 Mais est-ce que vous pouvez nous dire s'il y avait des liens  
22 entre le mouvement politique clandestin auquel vous apparteniez  
23 et le mouvement politique du groupe Pracheachon, qui lui était un  
24 mouvement politique ouvert?

25 [11.53.53]

56

1 R. C'était la même question. Le groupe Pracheachon faisait partie  
2 du parti révolutionnaire du peuple khmer, dont certains membres  
3 menaient leurs activités ouvertement, y compris en publiant des  
4 journaux ou des livres.

5 Il y avait des candidats qui étaient présentés lors des  
6 élections. Ces gens n'étaient pas associés au parti clandestin,  
7 dont le but était de rassembler davantage de forces. Le groupe  
8 Pracheachon était un groupe et non un parti.

9 Et, pour autant que je me souvienne, ce groupe ne comportait que  
10 peu de membres, parmi lesquels Non Suon, Keo Meas, Nop Bophann,  
11 lequel était rédacteur en chef du journal et lequel a été abattu.  
12 Ces gens réalisaient des activités différentes de celles  
13 associées au Parti clandestin.

14 Voilà ma réponse, Monsieur le juge.

15 Q. Est-ce que ces activités étaient différentes ou bien est-ce  
16 qu'elles étaient complémentaires?

17 [11.55.57]

18 R. Ces activités étaient différentes. D'une part, il y avait une  
19 communication entre le groupe Pracheachon et le gouvernement.

20 Quant au Parti, cette activité était clandestine. Il s'agissait  
21 surtout de travail parmi les paysans pauvres et les paysans. Le  
22 groupe Pracheachon, pour sa part, était en contact avec le  
23 gouvernement, publiait des journaux, des livres, c'était comme  
24 "le" mouvement nationaliste.

25 Le groupe Pracheachon était en contact secret avec le

57

1 gouvernement tandis que le parti clandestin n'avait aucun contact  
2 avec le gouvernement.

3 Voici ma réponse, Monsieur le juge.

4 Q. Alors, en dehors du groupe Pracheachon, il y avait aussi ce  
5 qu'on peut appeler des intellectuels progressistes, notamment Hou  
6 Youn, Hu Nim, ainsi que M. Khieu Samphan. Est-ce que vous pouvez  
7 nous dire s'il existait des liens entre le mouvement communiste  
8 clandestin cambodgien et ces intellectuels communistes... pardon,  
9 progressistes?

10 [11.57.52]

11 R. Monsieur le juge, si je me souviens bien, Pol Pot m'a dit une  
12 fois que je ne devais pas entrer en contact avec ces gens parce  
13 que je ne connaissais pas bien les relations internationales et  
14 donc, ce que je devais faire, c'était me concentrer sur  
15 l'éducation, tous les aspects relatifs à l'éducation, et donc  
16 construire le Parti. C'est ce que Pol Pot m'a dit.

17 Je me suis dit que c'était bien, je n'étais pas un intellectuel  
18 progressiste comme les autres qui venaient de France ou d'autres  
19 pays. C'est donc ce que Pol Pot m'a dit parce que moi je ne  
20 parlais pas comme un intellectuel.

21 Q. Donc, je comprends bien que Pol Pot vous ait dit qu'il ne  
22 fallait pas que vous, personnellement, vous ayez des contacts  
23 avec ces intellectuels, mais ma question est différente.

24 Je voulais savoir si, à votre connaissance, le mouvement  
25 communiste clandestin avait des liens avec ces intellectuels

58

1 progressistes, que ce soit Pol Pot ou d'autres personnes?

2 [11.59.59]

3 R. Non, mais pour les intellectuels qui rentraient de France, par  
4 exemple, ils avaient des contacts avec Pol Pot, Ieng Sary et  
5 d'autres qui sont rentrés de France. Pour ma part, je n'étais pas  
6 parmi ceux qui étaient rentrés de France.

7 Et j'étais ici, au Cambodge, et j'étais en communication avec les  
8 paysans. Donc, je n'étais pas en contact avec les intellectuels.

9 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire quand vous avez vu pour la  
10 première fois... quand vous avez fait la connaissance pour la  
11 première fois de vos deux coaccusés, à savoir, d'une part M. Ieng  
12 Sary, quand est-ce que vous l'avez rencontré pour la première  
13 fois? Et quand est-ce que vous avez rencontré pour la première  
14 fois M. Khieu Samphan?

15 R. Si je me souviens bien, ça s'est passé après la libération.  
16 J'ai rarement rencontré Khieu Samphan, même jamais. Ce n'est que  
17 parfois que nous nous voyions, mais nous ne nous parlions pas.

18 [12.01.56]

19 Q. Et M. Ieng Sary?

20 R. J'ai rencontré Ieng Sary parce que nous étions tous les deux  
21 membres du Comité central... au Comité permanent [se reprend  
22 l'interprète].

23 Q. C'était dans les années 50, dans les années 60? C'était quand  
24 exactement?

25 R. C'était après les Accords de Genève, c'est à ce moment-là.

59

1 M. LE JUGE LAVERGNE:

2 Il est temps que nous fassions une pause, Monsieur le Président?

3 Je ne sais pas ce que vous souhaitez.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Oui. Merci, Monsieur le juge Lavergne.

6 Merci à Nuon Chea.

7 Nous allons suspendre pour la pause déjeuner.

8 Je voudrais d'abord demander à Nuon Chea si vous pouvez

9 poursuivre cet après-midi et combien de temps?

10 [12.03.40]

11 M. NUON CHEA:

12 Je me sens faible, Monsieur le Président, mais je ferai de mon  
13 mieux, et je suis heureux de continuer à répondre des questions  
14 aujourd'hui. J'aimerais simplement que les questions soient  
15 courtes.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Merci.

18 Donc, vous confirmez que vous pouvez poursuivre cet

19 interrogatoire cet après-midi?

20 Maître Pestman?

21 Me PESTMAN:

22 Je voudrais, Monsieur le Président, consulter mon client,  
23 consulter aussi le médecin, et peut-être pourra-t-on revenir sur  
24 ce point en début d'après-midi sur la base de ce qu'aura dit le  
25 docteur entre-temps, voir si M. Nuon Chea est effectivement

60

1 capable d'écouter et de répondre aux questions?

2 [12.04.48]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Avant que nous ne fassions la pause, je voudrais demander au  
5 médecin de faction de vérifier l'état de santé de tous les  
6 accusés et plus particulièrement de Nuon Chea et de rendre compte  
7 à la Cour avant 13h30.

8 Le moment est venu maintenant de suspendre l'audience. Nous  
9 reprendrons à 13h30.

10 Je demande au personnel du centre de détention de ramener les  
11 accusés à la cellule de détention temporaire, au sous-sol, et de  
12 les ramener ici pour 13h30.

13 L'audience est suspendue.

14 (Suspension de l'audience: 12h06)

15 (Reprise de l'audience publique: 13h34)

16 Veuillez vous asseoir. Nous reprenons l'audience.

17 Avant la suspension d'audience, le médecin a reçu instruction  
18 d'ausculter M. Nuon Chea, et le médecin considère que l'état de  
19 santé de l'intéressé n'a pas changé et que celui-ci peut  
20 continuer de répondre aux questions qui lui seront posées.

21 Q. Nuon Chea, je vous donne la parole.

22 [13.36.01]

23 M. NUON CHEA:

24 R. Les forces me manquent pour poursuivre. Je vous demanderais de  
25 suspendre les travaux en ce qui me concerne et de reprendre

61

1 demain matin. Je suis épuisé.

2 [13.36.50]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 L'accusé fait une demande à la Chambre. La Chambre fait droit à  
5 cette demande et l'accusé pourra être interrogé demain.

6 Nous allons passer à l'accusé suivant, M. Ieng Sary. Je demande  
7 aux gardes d'accompagner M. Ieng Sary au box.

8 (L'accusé Ieng Sary est amené à la barre)

9 [13.39.05]

10 INTERROGATOIRE

11 PAR M. LE PRÉSIDENT:

12 Bon après-midi, Monsieur Ieng Sary.

13 Q. Est-ce que vous vous appelez Ieng Sary? En plus du nom de Ieng  
14 Sary, est-ce que vous avez d'autres noms?

15 M. IENG SARY:

16 R. Van.

17 Q. En plus du nom de Van, est-ce que vous avez d'autres noms, par  
18 exemple Kim Trang?

19 R. Je suis né au Kampuchéa Krom et, à ma naissance, je m'appelais  
20 Kim Trang.

21 [13.40.02]

22 Q. Merci.

23 Quand êtes-vous né?

24 R. Le 24 octobre 1924... 1925 plutôt.

25 Q. Merci.

62

1 Où êtes-vous né - vous avez dit que c'était au Kampuchéa Krom -,  
2 dans quel village, commune ou district du Kampuchéa Krom?

3 R. Dans le district de Hoa, district de Tra Vinh, province de Tra  
4 Vinh.

5 Q. Où habitiez-vous avant d'être arrêté?

6 R. J'habitais derrière l'ambassade de la fédération de Russie,  
7 près de la pagode Svay Popey. Je ne me souviens pas du numéro de  
8 la maison où j'habitais.

9 [13.41.14]

10 Q. Durant l'instruction, vous avez fourni aux cojuges  
11 d'instruction des informations selon quoi vous résidiez dans le  
12 104, Tonlé Bassac, Chamkar Mon, au numéro 37 bis. Est-ce exact?

13 R. Cette maison appartient à mes enfants et j'habitais avec eux.

14 Q. Quel est le nom de votre père?

15 R. Kim Riem.

16 Q. Quel est le nom de votre mère?

17 R. Tram Thi Loi.

18 Q. Quel est le nom de votre épouse?

19 R. Thirith.

20 Q. Combien d'enfants avez-vous?

21 R. Trois filles et un fils.

22 Q. Combien de frères et sœurs avez-vous et en quelle place  
23 arriviez-vous parmi vos frères et sœurs?

24 [13.42.37]

25 R. J'avais un frère aîné, une sœur aînée, j'étais le dernier

63

1 enfant de la fratrie.

2 Q. Monsieur Ieng Sary, pouvez-vous brièvement nous retracer votre  
3 instruction, votre parcours éducatif, en commençant par votre  
4 jeunesse, jusqu'au moment où vous avez travaillé pour le régime  
5 du Kampuchéa démocratique?

6 Me KARNAVAS:

7 Madame, Messieurs les juges, le 24 octobre 2011, nous avons  
8 déposé des écritures et un document dans lequel Ieng Sary indique  
9 qu'il n'a pas l'intention de répondre à des questions.

10 On peut très bien lui demander quel âge il a, quel est le nom de  
11 ses parents, mais, à ce stade, M. Ieng Sary voudrait donner  
12 lecture d'une déclaration que nous lui avons préparée.

13 Nous avons prévu que la Chambre allait essayer d'interroger Ieng  
14 Sary même s'il avait annoncé sans équivoque qu'il avait  
15 l'intention d'exercer son droit d'exercer le silence.

16 À ce stade, j'aimerais que vous autorisiez Ieng Sary à donner  
17 lecture de la déclaration qui a été préparée aux fins du  
18 procès-verbal et, à l'avenir, il ne devrait être amené dans le  
19 box qu'au cas où il souhaiterait répondre aux autres questions.

20 [13.44.25]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Merci pour ces explications.

23 L'accusé a le droit de s'abstenir de répondre. Nous essayons  
24 d'obtenir des informations sur le parcours éducatif de

25 l'intéressé. C'est une question de nature générale qui est liée à

64

1 l'identification de chaque accusé. Ceci n'a rien à voir avec des  
2 aveux quelconques.

3 [13.45.25]

4 M. IENG SARY:

5 Je demande l'autorisation de donner lecture de ma déclaration.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Avant cela, poursuivons les formalités.

8 Une fois que nous en aurons terminé des formalités, vous pourrez  
9 lire votre déclaration.

10 En tant qu'accusé, durant le procès et jusqu'à la fin de ce  
11 dernier, vous avez les droits suivants, Monsieur Ieng Sary: le  
12 droit d'être défendu par un avocat de votre choix ou qui vous  
13 aurait été assigné au cours de toutes les phases de la procédure.  
14 La Chambre constate que depuis la phase de l'instruction et à ce  
15 jour vous avez deux avocats, un avocat cambodgien et un étranger.  
16 À chaque phase de la procédure devant la Chambre, vous avez le  
17 droit de garder le silence. Vous avez le droit de ne pas vous  
18 incriminer. Vous avez le droit d'être informé des faits qui vous  
19 sont reprochés.

20 Les questions que je vais vous poser sont les suivantes:

21 [13.47.11]

22 Q. Avez-vous été informé des chefs d'accusation qui pèsent contre  
23 vous?

24 M. IENG SARY:

25 R. Oui.

65

1 Q. Merci.

2 Monsieur Ieng Sary, est-ce que vous voulez faire l'usage de votre  
3 droit de garder le silence s'agissant des questions que  
4 pourraient vous poser la Chambre ou les autres parties?

5 R. J'aimerais donner lecture de ma déclaration.

6 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, je souhaite  
7 exercer mon droit de garder le silence et de m'abstenir de  
8 répondre à quelque question que ce soit à ce stade.

9 Ce droit figure aux articles 36 et 38 de la Constitution  
10 cambodgienne. Je compte exercer ce droit durant l'ensemble du  
11 procès. Je n'ai pas l'intention de répondre à quelque question  
12 que ce soit.

13 [13.48.43]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Merci d'avoir indiqué clairement votre intention s'agissant de ce  
16 droit.

17 Juge Lavergne, je vous en prie.

18 M. LE JUGE LAVERGNE:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Peut-être une clarification pour rappeler que, au début de ces  
21 audiences, nous avons donné lecture des parties pertinentes de  
22 l'ordonnance de clôture qui concernent le contexte historique et  
23 qui concernent un certain nombre de paragraphes concernant le  
24 rôle des accusés.

25 Et je voudrais savoir si non seulement M. Ieng Sary refuse de

66

1 répondre à toutes les questions mais s'il refuse également de  
2 fournir quelque explication que ce soit ou quelque commentaire  
3 que ce soit par rapport aux paragraphes qui lui ont été lus?  
4 [13.49.48]

5 Me KARNAVAS:

6 Avant que M. Ieng Sary ne réponde à cette question, peut-être  
7 quelque chose s'est perdu dans la traduction mais j'ai entendu le  
8 mot "refusé".

9 L'intéressé exerce le droit reconnu par la Constitution de garder  
10 le silence. Qu'il s'agisse d'un refus ou non, peu importe. Ce qui  
11 compte, c'est qu'il exerce les droits que lui reconnaît la  
12 Constitution de ne répondre à aucune question à quelque moment  
13 que ce soit durant le présent procès ou tout autre procès, tel  
14 que mentionné dans l'ordonnance de clôture. Cela a été annoncé  
15 par écrit à la Chambre.

16 Je demanderais qu'il soit autorisé à ne répondre à aucune  
17 question comme il en a déjà exprimé l'intention, exerçant par  
18 cela les droits que lui reconnaît la Constitution.

19 M. LE JUGE LAVERGNE:

20 Alors, une précision, il n'est pas contesté que M. Ieng Sary  
21 puisse refuser de répondre à quelque question que ce soit.

22 Je veux simplement qu'il soit bien clair que, aujourd'hui, à  
23 cette audience, une opportunité a été proposée, a été offerte à  
24 l'accusé de réagir et de faire des commentaires par rapport à la  
25 lecture des passages pertinents de l'ordonnance de clôture et

67

1 qu'il entend également, si j'ai bien compris, ne faire aucun  
2 commentaire.

3 C'est la seule clarification que j'entends aborder, et je pense  
4 que M. Ieng Sary peut répondre tout seul.

5 [13.51.47]

6 M. IENG SARY:

7 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges, je n'ai  
8 l'intention de répondre à aucune question, comme je l'ai indiqué  
9 dans ma déclaration.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 L'accusé renonce à son droit de répondre aux questions qui  
12 pourraient lui être posées par les juges et par les parties.

13 Par conséquent, je demande aux gardiens de la sécurité de  
14 raccompagner l'accusé à sa place, derrière ses avocats.

15 (L'accusé Ieng Sary est reconduit à sa place)

16 [13.53.13]

17 Me VERCKEN:

18 Oui, Monsieur le Président, je profite de l'interruption du  
19 moment et, puisque cela va probablement être le tour de M. Khieu  
20 Samphan et afin de clarifier sa position sur les questions qui  
21 viennent d'être évoquées, je voudrais vous indiquer que, sauf  
22 changement de sa part - et à ce moment-là, il vous le dira bien  
23 évidemment -, la position de M. Khieu Samphan est la suivante. Il  
24 entend, comme l'a indiqué Monsieur le juge Lavergne à l'instant,  
25 réagir et commenter les paragraphes de l'ordonnance de renvoi qui

68

1 ont été annoncés par votre Chambre comme constituant l'objet de  
2 la première partie de ce procès.

3 En revanche, il entend, pour ce qui concerne les questions qui  
4 pourraient lui être posées, utiliser pour le moment son droit au  
5 silence et attendre que le procureur présente les preuves  
6 concernant l'objet du procès qui nous concerne pour l'instant.  
7 Donc, a priori, il répondra aux questions ultérieurement et, pour  
8 l'instant, il réagit aux paragraphes de l'ordonnance de renvoi  
9 qui nous occupent.

10 [13.54.52]

11 INTERROGATOIRE

12 PAR M. LE PRÉSIDENT:

13 Je demande au personnel de sécurité d'accompagner M. Khieu  
14 Samphan au box.

15 (L'accusé Khieu Samphan est amené à la barre)

16 [13.55.43]

17 Monsieur Khieu Samphan, vous pouvez vous asseoir.

18 La Chambre souhaite vous poser quelques questions visant à vous  
19 identifier, après quoi vous serez informé des droits qui vous  
20 sont reconnus et des faits qui vous sont reprochés.

21 Vous pourrez, à l'occasion, exercer votre droit d'exercer le  
22 silence... de garder le silence [se reprend l'interprète].

23 Q. Est-ce que vous vous appelez Khieu Samphan?

24 M. KHIEU SAMPHAN:

25 R. Mon nom officiel, tel qu'indiqué dans mon certificat de

69

1 naissance, c'est Khieu Samphan.

2 Q. En plus du nom de Khieu Samphan, avez-vous d'autres surnoms?

3 R. Oui, j'ai un surnom, Haem; et je n'en ai pas d'autres.

4 Je saisis aussi cette occasion pour annoncer à la Chambre et au

5 Président que je n'ai pas d'autres noms en plus du surnom Haem,

6 non pas comme Duch l'a mentionné.

7 Duch lui-même a reconnu qu'il ne m'avait jamais rencontré durant

8 la période du Kampuchéa démocratique. Je souhaiterais apporter

9 une précision, donc, c'est que je n'ai pas d'autres surnoms.

10 [13.57.45]

11 Q. Est-ce que Nan est un autre de vos surnoms?

12 R. Nan était utilisé lorsque j'étais dans le Sud-Ouest. Lorsque

13 je suis allé à Steung Chinit, certaines familles qui m'avaient

14 connu dans le Sud-Ouest ont continué de m'appeler Nan, mais à

15 Steung Chinit, en général, on m'appelait Haem, et ce surnom a été

16 utilisé par la suite, à savoir après 1975.

17 L'autre pseudonyme était utilisé uniquement dans le Sud-Ouest.

18 Q. Quelle est votre date de naissance?

19 R. Le 27 juillet 1931.

20 Q. Où êtes-vous né?

21 R. À Rumchek, district de Rumduol, province de Svay Rieng.

22 Q. Est-ce que c'est la commune de Chek ou de Rumchek?

23 R. La commune de Chek. Je ne sais pas si le nom officiel est

24 Rumchek, mais dans mes souvenirs on l'appelait la commune de

25 Chek.

70

1 [13.59.13]

2 Q. Où habitiez-vous avant votre arrestation?

3 R. À un endroit appelé Au Tavau mais je ne sais pas quel en est  
4 le nom officiel. Peut-être que le nom officiel est différent,  
5 mais l'endroit que je connais s'appelle Au Tavau.

6 Q. Quel est ne nom de votre père?

7 R. Long.

8 Q. Quel est le nom de votre mère?

9 Je vous prie d'attendre que le voyant soit allumé pour répondre.

10 R. Por Kong est le nom de ma mère.

11 Q. Por Kong et non pas Ly Kong?

12 Durant la phase d'instruction, le nom de votre mère était connu  
13 comme étant Ly Kong. Quelle est la différence?

14 Monsieur Khieu Samphan, je vous prie d'attendre que le voyant  
15 soit allumé avant de prendre la parole.

16 R. Le nom de famille pourrait être Ly, parce que mon oncle  
17 s'appelle Ly Hua (phon.). Le nom de famille de ma mère pourrait  
18 donc être Ly mais, d'après mes souvenirs, son nom de famille,  
19 c'est Por.

20 [14.00.55]

21 Q. Êtes-vous marié et, si oui, quel est le nom de votre femme?

22 R. Je suis marié et ma femme s'appelle So Socheat.

23 Q. Combien d'enfants avez-vous?

24 R. J'ai quatre enfants. Le plus âgé est un fils, ensuite j'ai une  
25 fille, puis une autre fille, et en dernier lieu encore un garçon;

71

1 quatre au total.

2 Q. Merci.

3 Combien de frères et sœurs avez-vous?

4 R. Ma mère a eu 12 enfants mais beaucoup sont morts et je me suis

5 retrouvé en position de fils aîné. Actuellement, j'ai quatre

6 frères et sœurs - nous sommes quatre frères et sœurs; moi-même,

7 ensuite une sœur cadette, puis deux frères.

8 Q. Cela veut dire que vous avez deux frères et une sœur et que

9 vous êtes l'aîné de la famille.

10 Monsieur Khieu Samphan, est-ce que vous pouvez nous expliquer en

11 résumé votre parcours éducatif?

12 [14.02.50]

13 R. Comme mon avocat vient de le dire, je voudrais faire une

14 demande à la Cour.

15 Q. Pouvez-vous répondre à cette question ou est-ce que cela vous

16 est impossible? Après quoi nous pourrions passer au fond.

17 Je répète ma dernière question. Est-ce que vous pouvez nous

18 décrire de façon brève votre parcours éducatif, oui ou non?

19 R. Oui, bien sûr, Monsieur le Président.

20 Q. Je vous en prie alors.

21 [14.04.02]

22 R. J'ai étudié à l'école primaire dans la province de Kompong

23 Cham. Ensuite, je suis allé au collège Sihanouk, toujours à

24 Kompong Cham, puis je suis arrivé à Phnom Penh après avoir eu mon

25 certificat à Kompong Cham et je suis entré au lycée Sisowath.

72

1 J'ai terminé le lycée en 1951 mais j'ai dû travailler en même  
2 temps pour entretenir ma mère et ma famille pendant deux ans,  
3 jusqu'en 1953, quand je suis parti pour la France.

4 [14.04.56]

5 Quand j'étais à Phnom Penh, j'ai aussi étudié le droit, toujours  
6 à Phnom Penh, alors que je travaillais en même temps comme  
7 enseignant et je suis parti pour la France en 1953. J'ai eu mon  
8 diplôme en 58 et je suis entré alors au Cambodge.

9 Voilà tout, Monsieur le Président.

10 Q. Vous êtes allé en France. Qu'avez-vous étudié comme matière en  
11 France entre 1953 et 1958?

12 R. En France, j'ai poursuivi mes études de droit <mais en réalité  
13 je suis> allé à Montpellier <pour ce faire>. <Je suis retourné à  
14 Paris trois ans plus tard>.

15 Il y a toute une série d'événements qui ont eu lieu, Monsieur le  
16 Président, sur lesquels je pourrais vous donner plus de détails,  
17 et ce, en fonction des paragraphes de l'ordonnance de renvoi dont  
18 vous avez donné lecture le <5 décembre>.

19 [14.06.14]

20 Q. Oui, vous serez autorisé à lire la déclaration que vous avez  
21 préparée.

22 Avant cela, Monsieur Khieu Samphan, je vous rappelle que vous  
23 êtes accusé ici devant la Chambre et que vous le resterez jusqu'à  
24 la fin du procès. Vous avez les droits suivants:

25 Tout d'abord, vous avez le droit à avoir un avocat de votre

73

1 choix, et ce, à chaque stade des poursuites... depuis le début -  
2 des poursuites à votre encontre et pendant la phase d'instruction  
3 -, vous avez eu déjà deux avocats internationaux et un avocat  
4 cambodgien.

5 À la présente audience, vous êtes assisté par un nouvel avocat.  
6 Vous avez donc maintenant trois avocats étrangers et un avocat  
7 cambodgien qui vous défendent.

8 Pour chaque étape de la procédure, vous avez le droit de garder  
9 le silence. Vous avez aussi le droit de ne rien dire qui vous  
10 incrimine et vous avez le droit d'être informé des accusations  
11 qui pèsent contre vous.

12 Monsieur Khieu Samphan, est-ce que vous avez été informé des  
13 accusations portées contre vous?

14 R. Oui.

15 [14.07.52]

16 Q. Merci.

17 Souhaitez-vous maintenant exercer votre droit de garder le  
18 silence ou souhaitez-vous répondre aux questions qui vous seront  
19 posées par la Cour et par les parties dans le cadre du procès?

20 R. Je voudrais faire une suggestion, Monsieur le Président.

21 Je voudrais donner mes commentaires sur les paragraphes de  
22 l'ordonnance de clôture qui ont été lus le lundi 5 décembre.

23 Je comprends pleinement qu'il s'agit ici de mon procès. Les  
24 coprocurateurs ont leur propre thèse sur ces paragraphes et, en  
25 particulier, sur le contexte historique. Je ne suis pas d'accord

74

1 du tout avec cette thèse et, d'ailleurs, il revient aux  
2 coprocurateurs d'apporter la preuve de ce qu'ils avancent au-delà  
3 de tout doute raisonnable.

4 C'est pourquoi je souhaiterais, si vous me le permettez, apporter  
5 ma version des faits, en particulier sur le contexte historique,  
6 et ne répondre aux questions qu'après avoir examiné les éléments  
7 de preuve présentés par les coprocurateurs au soutien de leur  
8 thèse.

9 Alors, est-ce que vous m'autorisez à procéder de la sorte,  
10 Monsieur le Président?

11 [14.10.22]

12 Q. Est-ce que vous pouvez être plus précis?

13 En effet, des questions vous seront posées par les juges. Les  
14 juges, naturellement, vont vous poser des questions sur les faits  
15 allégués dans l'ordonnance de clôture.

16 À leur suite, les autres parties, y compris les coprocurateurs, les  
17 coavocats principaux des parties civiles et les équipes de  
18 défense des autres accusés ainsi que vos propres avocats pourront  
19 vous poser des questions, et ce, conformément au rôle de chaque  
20 partie dans ces poursuites.

21 Cette suggestion que vous venez de faire n'est pas tout à fait  
22 claire pour nous. Nous aimerions comprendre si vous comptez  
23 exercer votre droit à garder le silence et si vous ne souhaitez  
24 répondre aux questions que lorsque vous aurez la possibilité  
25 d'examiner les preuves rapportées par l'accusation ou est-ce que

75

1 vous souhaitez garder le silence à tous les stades et ne pas  
2 répondre aux questions des juges ou des autres parties?  
3 Ou vous ne voulez répondre qu'au moment où les preuves seront  
4 présentées par les coprocurateurs puisque ce sont eux à qui incombe  
5 la charge de la preuve?

6 Nous aimerions donc que vous précisiez votre position sur ce  
7 point, de sorte que cela soit clair pour le compte-rendu.

8 [14.12.30]

9 Nous souhaitons éviter tout doute qui risquerait finalement  
10 d'entraîner des retards et des prolongations de la procédure.

11 R. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges, je  
12 voudrais faire des observations en rapport avec les paragraphes  
13 dont il a été donné lecture par la Cour le lundi 5 décembre.

14 Mais je voudrais me réserver le droit de ne pas répondre aux  
15 questions qui me seront posées pour l'instant, questions de  
16 quelque partie que ce soit, car je dois attendre de savoir ce que  
17 seront les éléments de preuve qui seront présentés par  
18 l'accusation au soutien de "leur" thèse.

19 [14.13.47]

20 En effet, les vues des coprocurateurs contredisent les miennes.

21 Voilà donc la suggestion que je fais, Monsieur le Président, et  
22 j'aimerais donc donner lecture de ma déclaration. C'est une  
23 déclaration que j'ai préparée et qui contient mes commentaires  
24 sur les divers paragraphes de l'ordonnance de clôture qui ont été  
25 lus le 5 décembre.

76

1 Pour le reste, je me réserve le droit de ne pas encore répondre  
2 aux questions qui me seraient posées parce que, ce qui est  
3 important, c'est le rôle de l'accusation. C'est l'accusation qui  
4 va produire les preuves et je répondrai aux preuves qui seront  
5 présentées par les coprocurateurs à la Chambre.

6 Si j'essaie de répondre aux questions maintenant, quelles que  
7 soient les questions qui me seront posées, j'ai le sentiment que  
8 cela sera en rapport avec ce que les coprocurateurs s'approprient à  
9 dire. Je voudrais donc attendre le moment où les coprocurateurs  
10 présenteront les preuves pour pouvoir y répondre.

11 Et je voudrais savoir, Monsieur le Président, si vous m'autorisez  
12 à procéder ainsi.

13 [14.16.12]

14 Q. Vous exercez donc maintenant votre droit à ne pas répondre aux  
15 questions et vous souhaitez faire une déclaration en réponse aux  
16 paragraphes de l'ordonnance de clôture, dont il a été donné  
17 lecture par le greffier le lundi 5 décembre 2011. Est-ce bien ce  
18 que vous suggérez?

19 Si tel est le cas, nous accédons à votre demande et vous pouvez  
20 faire comme vous le proposiez.

21 R. Merci, Monsieur le Président, merci, Mesdames, Messieurs les  
22 juges.

23 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges,  
24 compatriotes, moines et toute personne ici présente, je voudrais  
25 commencer par redire que je n'ai pas porté de pseudonyme Khang

1    comme il est indiqué aux paragraphes 1126 et 1598 de l'ordonnance  
2    de clôture.

3    [14.17.57]

4    Les juges d'instruction ont accepté des affirmations de Duch  
5    alors que lui-même a déjà reconnu ne m'avoir jamais rencontré au  
6    cours des trois années du régime du Kampuchéa démocratique.

7    J'aimerais faire cette... apporter cette précision pour que cela  
8    soit bien clair pour tout le monde et je voudrais aussi jeter un  
9    éclairage... mon propre éclairage sur les différents paragraphes de  
10   l'ordonnance de clôture dont il a été donné lecture par le  
11   greffier le lundi 5 décembre.

12   Un, mes activités lorsque j'étais étudiant en France -  
13   paragraphes 1126 et 1159 de l'ordonnance de clôture. J'ai obtenu  
14   mon Baccalauréat en 1951 mais, immédiatement après cela, j'ai  
15   d'abord dû travailler pour subvenir aux besoins de ma famille.  
16   Je travaillais comme professeur au Collège technique. En même  
17   temps, je faisais des études de droit et je suis arrivé  
18   finalement à Paris en 1953. Je n'ai pas vu Saloth Sar, plus tard  
19   connu sous le nom de Pol Pot, car, quand je suis arrivé à Paris,  
20   Saloth Sar était déjà rentré au pays. Je n'ai rencontré à  
21   l'époque que Ieng Sary.

22   [14.20.36]

23   Je suis resté à Paris deux ou trois mois, après quoi un camarade  
24   de classe du lycée Sisowath, un certain Ok Sakun, m'a abordé et  
25   m'a convaincu d'adhérer au Cercle marxiste. Je lui ai répondu que

78

1 je souhaitais l'indépendance de mon pays mais que je ne  
2 comprenais rien au communisme ni au marxisme. Il m'a alors  
3 répondu que, justement, le but du Cercle marxiste était d'élargir  
4 notre horizon afin que nous puissions trouver la voie pour  
5 parvenir à la libération du pays et à l'indépendance. Il a  
6 insisté <à plusieurs reprises>, je n'ai pas voulu qu'il me voie  
7 comme un lâche et j'ai donc finalement accepté. Mais j'observais  
8 la situation qu'il y avait à l'époque à Paris sur le plan  
9 politique et j'ai éprouvé le besoin de prendre des distances afin  
10 de pouvoir observer et de pouvoir réfléchir.

11 Et c'est pour cette raison que j'ai décidé de partir à  
12 Montpellier dans la partie méridionale de la France, sous le  
13 prétexte que le climat dans le Midi était plus convenable pour  
14 moi et que je préférais ce climat-là.

15 [14.22.45]

16 À Montpellier, j'ai poursuivi mes études de droit et je me suis  
17 aussi inscrit pour étudier le commerce. Pendant <les vacances>  
18 d'été, je <suis allé> à Paris<. J'ai participé> à <une> réunion  
19 <organisée par le> Cercle marxiste, et <ensuite> le Cercle <a  
20 organisé> aussi <un séjour en camping pour les> étudiants <et  
21 les> membres <du Cercle>, et <nous avons campé> sur la plage.  
22 En participant à <cette excursion>, j'ai pu <garder mes distances  
23 envers> le Cercle marxiste <et comprendre ce qu'il faisait  
24 réellement>. Et, trois ans après, je me suis installé à Paris  
25 pour y travailler sur ma thèse en science économique. Là, je

79

1    devais participer régulièrement aux réunions du Cercle.  
2    Mais le contexte historique a alors changé rapidement. Les  
3    Accords de Genève ont reconnu l'indépendance du Cambodge. <Ce  
4    n'>était donc <pas comme à l'époque de Saloth Sar, Yun Soeun et>  
5    Rath Samoeun.  
6    Il s'agissait à l'époque <de> rallier <les forces de> résistance  
7    contre le colonialisme français. <Ils mettaient l'accent sur le  
8    patriotisme.>  
9    [14.25.11]  
10   Quand je suis arrivé à Paris, c'était donc le patriotisme qui  
11   était à l'ordre du jour de façon à défendre l'indépendance <du  
12   Cambodge>.  
13   Toutefois, le Cercle marxiste a continué à encourager ses membres  
14   à adhérer au Parti communiste français.  
15   Avant de rentrer au pays, Ieng Sary m'a confié la responsabilité  
16   du Cercle, et j'imagine qu'à l'époque il n'avait pas d'autre  
17   choix. Les plus convaincus et les plus actifs, tels que Ok Sakun  
18   et Son Sen, étaient tous rentrés au pays déjà.  
19   D'autres membres anciens, comme In Sokhan... terminait sa médecine  
20   à Reims. De plus, In Sokhan était une personne très extravertie,  
21   un playboy, et il aimait beaucoup la danse. Il <n'y avait donc>  
22   personne qui pourrait reprendre le Cercle, uniquement moi, et  
23   j'ai accepté de le faire parce que j'y voyais la possibilité  
24   d'accomplir quelque chose d'utile, à savoir inculquer le  
25   patriotisme aux <étudiants qui étaient> membres du Cercle

80

1 marxiste.

2 [14.27.08]

3 À l'époque, j'estimais que le prince Norodom <Sihanouk> était  
4 <très ferme dans sa position de> neutralité <car il avait osé  
5 rejeter la déclaration unilatérale de l'OTASE, ou Organisation du  
6 Traité de l'Asie du Sud-Est, tendant à intégrer le Cambodge à son  
7 mécanisme de défense. Il a au contraire lancé une courageuse  
8 campagne diplomatique en instaurant> des relations avec les pays  
9 du bloc socialiste<. Je pensais qu'il pourrait probablement>  
10 procéder <aux> réformes économiques nécessaires pour <garantir  
11 l'indépendance économique du pays> comme cela avait été fait dans  
12 d'autres pays comme le Japon, mais à une échelle plus réduite  
13 s'agissant du Cambodge.

14 C'est pourquoi j'ai intitulé ma thèse <"L'économie du Cambodge et  
15 ses problèmes d'>industrialisation". J'avais en effet la  
16 conviction que si nous prenions des mesures adéquates <les  
17 capitaux> nationa<ux> pourrai<en>t se développer.

18 [14.29.02]

19 La question centrale dans ma thèse était de savoir pourquoi la  
20 structure économique en place alors ne permettait pas le  
21 développement du Cambodge. La réponse à cette question centrale,  
22 était que <les> produits de l'industrie française  
23 <concurrent> l'artisanat khmer et la petite production  
24 khmère et que donc la base de production au Cambodge était très  
25 étroite et non compétitive. Ce qui veut dire que <la production

1 cambodgienne était étouffée et que> le Cambodge connaissait une  
2 économie <agricole> de subsistance.  
3 J'ai pensé que le Cambodge devait prendre le contrôle du commerce  
4 extérieur, car cela serait un instrument au service du  
5 développement des petites entreprises<, et que nos forces et  
6 ressources devaient être consacrées à l'industrialisation.>  
7 Sur ce point, je m'appuyais sur la théorie de l'économiste  
8 <écossais> Adam Smith. Dans ma thèse, il n'est question ni  
9 d'abolition de la monnaie, ni de l'abolition de la propriété  
10 privée, ni de <l'élimination des villes. Le modèle économique>  
11 que je proposais <s'apparentait> au modèle industriel qui <avait>  
12 été <adopté> en Europe, la différence résidant dans le contexte  
13 économique et social.  
14 [14.31.33]  
15 J'ai adhéré au <Parti communiste français> en 1955, <parce qu'il  
16 luttait contre le colonialisme,> soutenait la lutte des peuples  
17 des autres pays coloniaux et encourageait tous ceux qui vivaient  
18 sous le colonialisme partout dans le monde à joindre leurs forces  
19 et à combattre le colonialisme.  
20 Le Parti soutenait aussi les efforts contre la guerre du Vietnam  
21 et avait mobilisé l'opinion, organisait des manifestations contre  
22 la guerre d'Algérie, etc.  
23 J'ai participé également à ces manifestations. Je pensais que la  
24 lutte de tous les peuples colonisés contribuerait à  
25 l'affaiblissement du colonialisme et par conséquent contribuerait

82

1 à hâter l'accès de mon pays à l'indépendance. C'est quelque chose  
2 qui s'est avéré vrai par la suite.

3 Ce qu'a réalisé le roi Sihanouk est le résultat de la lutte du  
4 peuple cambodgien, partout dans le monde, mais en particulier en  
5 rapport avec le Vietnam, à l'époque où les forces armées  
6 vietnamiennes ont libéré Dien Bien Phu.

7 [14.33.47]

8 Ma cellule était une cellule universitaire, différente de la  
9 cellule où participaient Pol Pot, Ieng Sary, Rath Samoeun, etc.,  
10 qui était une cellule ouvrière. Ma cellule se réunissait à la  
11 Cité universitaire, boulevard Jourdan, dans le 14e, à Paris. Les  
12 réunions se tenaient à la maison internationale des étudiants.

13 Mais, l'année d'après, j'ai cessé de renouveler ma carte du  
14 Parti, car les réunions ne portaient que sur les préoccupations  
15 françaises, ce qui pour moi n'avait pas intérêt.

16 Mesdames et Messieurs les juges, je n'avais donc aucune  
17 allégeance particulière à cacher à mon retour au Cambodge, fin  
18 1958. Je n'avais aucun contact avec le Parti communiste du  
19 Kampuchéa. Les communications étaient d'ailleurs impossibles, car  
20 j'étais constamment et étroitement surveillé par la police  
21 lorsque j'ai lancé le magazine "L'Observateur", et cela s'est  
22 poursuivi alors que j'étais devenu député à l'Assemblée  
23 nationale.

24 [14.35.41]

25 On me suivait en voiture et cette surveillance était permanente

83

1 même lorsque je suis devenu... lorsque je suis entré au Ministère.  
2 Pour cette raison, il m'était impossible d'entrer en contact avec  
3 le PCK, ç'aurait été trop risqué.  
4 Voilà donc pour ce qui est de mes études en France.  
5 J'en viens au deuxième aspect qui va de mon retour... qui concerne  
6 mon retour au pays, vers la fin de 1958. Tout d'abord, pour ce  
7 qui est du magazine "L'Observateur", je vous renvoie ici au  
8 paragraphe 1127 de l'ordonnance de clôture. Les amis que j'avais  
9 connus en France et qui sont rentrés au pays avant moi, comme Hou  
10 Youn, Hu Nim et d'autres amis que je connaissais par leur  
11 intermédiaire, m'ont suggéré de sortir un journal pour faire  
12 entendre la voix des intellectuels, des professeurs et des  
13 fonctionnaires.  
14 [14.37.32]  
15 Et c'est ça qui m'a amené à lancer "L'Observateur", qui était un  
16 bihebdomadaire en langue française. Sa position était d'apporter  
17 un soutien absolu à la politique de neutralité de Sihanouk, tout  
18 en soulignant à l'attention des dirigeants khmers la nécessité de  
19 certaines réformes démocratiques. Lesquelles visaient à assurer  
20 un certain équilibre social, à réduire l'écart entre riches et  
21 pauvres, et à permettre à la couche inférieure de la société de  
22 bénéficier de la politique de neutralité et d'élargir ainsi sa  
23 base politique pour faire face à l'opposition de Lon Nol et des  
24 ses partisans.  
25 Le magazine s'adressait aux dirigeants, et c'est la raison pour

1    laquelle il était rédigé en langue française, car les dirigeants  
2    ne lisaient guère la presse en cambodgien.  
3    La rubrique du magazine qui était la plus appréciée des lecteurs  
4    était appelée "les coins de Phnom Penh". On y trouvait des récits  
5    vivants qui dépeignaient la vie quotidienne des gens ordinaires  
6    comme les cyclo-pousseurs, les transporteurs d'eau, les cochers  
7    qui transportaient des légumes au marché avant l'aube, les  
8    loisirs des travailleurs qui s'assemblaient par petits groupes  
9    pour boire du vin de palme autour de vendeurs, autour des jardins  
10   publics à l'est du monument de l'Indépendance, une zone qui était  
11   illuminée par des bougies.  
12   [14.40.42]  
13   C'était un modeste journal qui sortait à chaque numéro 300  
14   exemplaires. Certains abonnés payaient plus que le prix fixé pour  
15   soutenir ce journal. Il est donc clair que mon journal n'était  
16   pas un journal communiste, il n'était pas financé par les  
17   communistes, contrairement à ce qui est indiqué au paragraphe 1127  
18   de l'ordonnance de clôture.  
19   La majorité des personnes qui apportaient leur soutien à mon  
20   journal n'étaient pas des communistes, même si il y en avait  
21   parmi eux. C'était essentiellement des députés de l'Assemblée  
22   nationale, comme Hou Youn, Hu Nim, Uch Ven, So Nem et d'autres.  
23   Les deux dernières personnes citées étaient des professeurs qui  
24   s'étaient fait récemment élire députés.  
25   Mon journal a été désigné comme un organe communiste parce que, à

85

1 l'époque, le roi Sihanouk était inquiet quant à l'idée que je me  
2 faisais de l'indépendance. Je vais vous donner un exemple pour  
3 illustrer ce fait.

4 [14.43.02]

5 Un jour, j'ai été convoqué à la police spéciale. C'était à  
6 l'époque où je publiais le journal. Le Ministre de l'intérieur  
7 s'appelait Kou Roun et c'est lui qui m'a interrogé en personne.  
8 Des projecteurs étaient braqués sur mon visage. Après  
9 l'interrogatoire, j'ai tout de suite rédigé un article détaillé  
10 qui relatait ce qui c'était produit au cours dudit  
11 interrogatoire.

12 J'y mentionnais les questions qui m'avaient été posées et les  
13 réponses que j'avais données. Tout cela, je l'ai exposé en détail  
14 dans cet article, avec l'intention de publier l'article dans mon  
15 journal ultérieurement.

16 Il y a deux questions qui m'avaient été posées à l'époque et que  
17 je souhaiterais vous mentionner. La première question était la  
18 suivante, pourquoi est-ce que vous prenez en grippe le Palais  
19 royal? J'ai été sidéré d'entendre cette question et j'ai rétorqué  
20 que je ne comprenais pas de quoi on me parlait.

21 [14.44.59]

22 Plus tard, le Ministre a fait une allusion à une discussion que  
23 j'avais eue avec d'autres étudiants cambodgiens à Montpellier.  
24 Après avoir fait un effort de remémoration, je me suis souvenu de  
25 cette réunion. On s'y était demandé quelle image nous allions

1 présenter sur la toile de fond derrière la scène où nous allions  
2 donner des représentations pour nos amis français à l'occasion du  
3 nouvel an traditionnel khmer.

4 Au cours de cette réunion, un étudiant qui était le fils d'un  
5 haut fonctionnaire avait proposé de représenter le Chan Chhaya.

6 Quant à moi, j'avais proposé de représenter un paysage de  
7 campagne cambodgienne où l'on voyait des palmiers à sucre et un  
8 paysan en train de grimper à l'un de ces arbres avec, attachés à  
9 sa hanche, des récipients destinés à recevoir le jus de palme. Ça  
10 me semblait intéressant pour nos amis français et étrangers. Ça  
11 me semblait plus attrayant. La majorité des étudiants ont adopté  
12 ma propre suggestion.

13 La deuxième question qui m'a été posée, c'était de savoir  
14 pourquoi je n'avais pas intégré l'administration à la fin de mes  
15 études et pourquoi j'avais préféré publier un journal.

16 [14.47.58]

17 Il m'a aussi été demandé si j'avais l'intention de devenir le  
18 roi. On m'a demandé si c'était la raison pour laquelle j'avais  
19 ouvert ce journal. Ou bien si j'avais l'intention de dormir dans  
20 une moustiquaire en bois, autrement dit un cercueil. Cela m'a  
21 laissé sans voix.

22 J'en reviens à la première question qui m'a été posée à l'époque.

23 Cette question m'a révélé que les étudiants cambodgiens en France  
24 étaient placés sous une surveillance politique étroite et qu'une  
25 histoire anodine pouvait être l'objet d'un rapport de police et

87

1 présenté d'une façon biaisée. Et j'ai appris que cette question  
2 pouvait être utilisée plus tard contre ceux qui manifestaient une  
3 certaine indépendance d'esprit.

4 Après l'interrogatoire, soit trois mois plus tard plus  
5 précisément, j'ai été passé à tabac, on m'a dévêtu en pleine rue,  
6 en pleine journée. Après ça, j'ai été arrêté et placé en  
7 détention pour plus d'un mois sans avoir été inculpé et mon  
8 journal a été fermé.

9 [14.50.07]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Combien de temps durera votre déclaration, Monsieur Khieu  
12 Samphan?

13 Le moment est venu de suspendre l'audience car apparemment votre  
14 déclaration va prendre encore pas mal de temps.

15 Nous allons donc interrompre l'audience pour 20 minutes et nous  
16 allons ensuite reprendre l'audience.

17 Je demande au personnel de sécurité de raccompagner l'accusé à  
18 son siège derrière ses avocats et à le ramener dans le box  
19 lorsque la Chambre reprendra l'audience.

20 (Suspension de l'audience: 14h51)

21 (Reprise de l'audience à 15h18)

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

24 Maître Ang Udom, je vous en prie.

25 Me ANG UDOM:

88

1 Oui, Monsieur le Président, M. Ieng Sary ne peut plus rester  
2 assis, il a mal au dos, et le médecin a vérifié sa tension  
3 artérielle, elle est élevée.

4 [15.19.33]

5 Nous demandons donc à la Chambre d'autoriser Ieng Sary à assister  
6 à l'audience depuis la cellule d'en bas.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Ieng Sary demande par le truchement de son conseil à pouvoir  
9 suivre l'audience depuis la cellule de détention temporaire, qui  
10 est équipée de moyens audiovisuels. À cet effet, cette demande  
11 est valable, et la Chambre accède donc à la requête de Ieng Sary  
12 et l'autorise à suivre l'audience depuis la cellule de détention  
13 provisoire au rez-de-chaussée.

14 La Chambre demande également à la défense de Ieng Sary de  
15 présenter une renonciation écrite portant la signature de Ieng  
16 Sary ou son empreinte digitale et attestant du fait que celui-ci  
17 renonce à son droit à assister à l'audience.

18 [15.20.59]

19 Je demande maintenant au personnel de sécurité d'accompagner Ieng  
20 Sary à la cellule de détention temporaire. Et je donne  
21 instruction au personnel audiovisuel de s'assurer que la cellule  
22 est bien connectée.

23 Est-ce que la défense de Ieng Sary a cette demande écrite déjà  
24 prête? Cette renonciation, plutôt, est déjà prête?

25 Me ANG UDOM:

89

1 Monsieur le Président, un instant si vous le voulez, pour que mon  
2 client puisse signer le formulaire.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Je demande au greffier de placer dans le dossier ces rapports  
5 médicaux qui concernent les accusés.

6 Le personnel de sécurité peut maintenant accompagner l'accusé à  
7 la cellule de détention temporaire.

8 (L'accusé Ieng Sary est reconduit hors du prétoire)

9 [15.23.06]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je demanderais aussi au greffier de placer également ce document  
12 dans le dossier.

13 Maître Karnavas?

14 Me KARNAVAS:

15 Oui, Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait orienter la  
16 climatisation dans une autre direction? Elle souffle directement  
17 sur moi, certains aiment l'air froid, mais ça devient  
18 insupportable. J'ai l'impression d'être de retour en Alaska.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Est-ce que l'huissier peut ajuster l'orientation de la  
21 climatisation? Et, si ce problème persiste, peut-être peut-on  
22 débrancher la machine.

23 [15.24.29]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Avant de laisser poursuivre l'accusé Khieu Samphan, la Chambre

90

1 voudrait informer les parties de la suite de nos débats.  
2 Demain, nous continuerons à entendre le témoin Long Norin par  
3 vidéoconférence. Sa déposition durera la journée entière sauf  
4 problèmes de santé, auquel cas, ce sont les accusés qui seront  
5 interrogés.  
6 Cela étant dit, je donne la parole à M. Khieu Samphan pour qu'il  
7 poursuive sa déclaration.  
8 M. KHIEU SAMPHAN:  
9 Merci, Monsieur le Président.  
10 Je poursuis donc.  
11 Avant la pause j'en étais arrivé au point B, qui porte sur la  
12 période où j'étais député et ensuite secrétaire d'État au  
13 Commerce.  
14 [15.25.54]  
15 En 1962, j'ai été député pour le Sangkum Reastr Niyum, qui était  
16 un mouvement lancé par le prince Samdech Norodom Sihanouk lors  
17 des élections générales de 1955. Et j'ai été nommé secrétaire  
18 d'État au Commerce immédiatement après cela.  
19 Madame, Messieurs, l'intention réelle du prince Sihanouk était de  
20 m'amadouer. Mais j'ai profité de l'occasion pour lui rendre  
21 service à lui et à l'ensemble du pays. En effet, je n'oubliais  
22 pas mon projet de réformer l'économie pour jeter les fondements  
23 d'une économie nationale indépendante.  
24 Déjà, étant directeur de la publication, je rendais visite à des  
25 personnalités politiques connues pour leur position politique

91

1   raisonnable, telles Son Excellence Son Sann, alors directeur de  
2   la Banque nationale, Son Excellence Meach Konn, président des  
3   coopératives royales, qui portaient le sigle en français de OROC;  
4   Samdech Penn Nouth, conseiller du prince Norodom Sihanouk, etc.,  
5   afin de sonder la possibilité d'obtenir de ces personnes un appui  
6   à mon projet.

7   [15.28.35]

8   Ma nomination au poste de secrétaire d'État au Commerce m'a alors  
9   offert la possibilité d'aborder la question des changements qui  
10   me tenaient à cœur avec Son Excellence Son Sann. Il se fait qu'à  
11   l'époque Son Excellence était aussi préoccupée par les trafics de  
12   devises étrangères, qui ne faisaient que faire baisser la valeur  
13   du riel.

14   Les soi-disant industriels venaient au Ministère du commerce  
15   demander des devises étrangères prétendument pour importer des  
16   machines, des pièces de rechange ou des matières premières qui  
17   étaient nécessaires au fonctionnement de leurs usines.

18   En fait, ce n'était qu'un prétexte pour obtenir des devises  
19   étrangères et les revendre au marché noir. Le taux officiel de  
20   change était de 30 riels contre un dollar des États-Unis. Mais,  
21   en fait, un dollar se vendait plus de 200 riels au marché noir.  
22   Le profit rapporté par de telles opérations était donc énorme.  
23   C'est la raison pour laquelle nous comprendrons la forte  
24   attraction du marché noir.

25   [15.30.45]

1 J'ai expliqué à Son Excellence Son Sann que ce phénomène était  
2 étroitement lié à la structure économique du pays et que ce  
3 trafic n'était possible que parce que les banques étaient  
4 impliquées. Cependant, il était impossible pour nous de prendre  
5 des mesures de contrôle. Quels que soient les moyens qu'on  
6 emploie, la raison étant que les sociétés d'import-export  
7 cambodgiennes et étrangères appartenaient en fait à un même  
8 commerçant ou à un même groupe.

9 Autrement dit, c'était comme deux poches d'une même veste. Chaque  
10 perte subie par les sociétés installées au Cambodge correspondait  
11 à une perte ou un gain minime mais correspondait en revanche à un  
12 gain important pour celles installées à l'extérieur. L'argent qui  
13 sortait de la poche gauche rentrait donc dans la poche droite.

14 [15.32.30]

15 Grâce à ce système à deux poches, le négociant y gagnait  
16 toujours. Ce phénomène ne pouvait être éliminé ou enrayé que si  
17 le gouvernement nationalisait le commerce extérieur, commerce  
18 extérieur de produits tels que le riz, le maïs et le caoutchouc...  
19 ainsi que des banques qui étaient impliquées dans le commerce  
20 extérieur.

21 Après plusieurs entretiens, Son Excellence Son Sann s'est laissé  
22 persuader et m'a suggéré de lui soumettre un plan de réforme pour  
23 qu'à son tour il le soumette à Samdech Sihanouk.

24 Et, pour ce qui est de Samdech Sihanouk, lui aussi était  
25 préoccupé par la dépendance accrue du pays vis-à-vis de l'aide

1 américaine alors que les États-Unis menaçaient constamment de  
2 couper l'aide. En ce sens, l'aide américaine était comme un  
3 glaive suspendu sur le cou du Cambodge.

4 [15.34.28]

5 Le roi a donc approuvé mon projet. Malheureusement j'ai perdu mon  
6 siège au parlement prétendument à cause de la hausse du prix du  
7 bœuf. C'était une histoire grotesque et les personnes âgées de  
8 plus de 60 ans s'en souviennent encore. C'était ce qu'on a appelé  
9 l'affaire Nin Niro, du nom de celui qui m'a fait perdre mon  
10 siège au congrès national du Sangkum.

11 Personnellement, je ne pensais pas que le prince Sihanouk y  
12 croyait puisqu'il savait parfaitement que la plupart des  
13 Cambodgiens ne mangeaient pas du bœuf tous les jours mais plutôt  
14 du poisson et que c'était donc un stratagème pour se débarrasser  
15 de moi.

16 En réalité, le prince lui-même devait se débarrasser de moi pour  
17 que je ne puisse pas recueillir les avantages politiques en tant  
18 qu'auteur de la réforme. Il pouvait également me faire passer  
19 pour un sale Khmer rouge, un sale communiste, incapable et  
20 capable uniquement de calomnier le Sangkum Reastr Niyum.

21 [15.36.39]

22 La preuve, c'est que la réforme mise en place sur la base de mon  
23 projet a été un succès dans les deux premières années, et ce,  
24 avant de péricliter à cause de la corruption. J'ai ainsi perdu  
25 mon siège mais j'étais satisfait que Son Excellence Son Sann ait

94

1 été désignée par le roi pour poursuivre les réformes économiques  
2 que j'avais moi-même proposées.  
3 La balance des paiements du pays a connu un équilibre pour la  
4 première fois depuis 1955, et ce, en 1954, et au cours de l'année  
5 suivante la balance des paiements est restée en équilibre.  
6 Au cours de la même période, la réserve bancaire en devises  
7 étrangères a augmenté sensiblement.  
8 J'en viens à présent au troisième point, concernant les raisons  
9 de mon départ pour le maquis en 1967. Je vous renvoie aux  
10 paragraphes 1128 et 1600 de l'ordonnance de clôture.  
11 [15.38.58]  
12 Gagner le maquis était une obligation. J'aurais préféré  
13 poursuivre mes activités parlementaires mais je n'avais d'autre  
14 choix que de quitter Phnom Penh car ma sécurité ne pouvait y être  
15 assurée. J'étais menacé d'être arrêté et envoyé devant le  
16 tribunal militaire sous le prétexte que j'étais le meneur de la  
17 révolte paysanne de Samlaut.  
18 En réalité, à l'époque, j'ignorais même où se trouvait Samlaut et  
19 je ne pense pas que les paysans se révoltaient à l'instigation de  
20 mon journal car ces paysans ne savaient pas lire le français.  
21 En vérité, dès les élections de 1966, le prince Sihanouk était  
22 déjà devenu prisonnier des forces de droite de la clique de Lon  
23 Nol, lesquelles étaient pro-américaines, et le prince se croyait  
24 obligé de donner la priorité à la réparation de ses relations  
25 avec les États-Unis. C'est la raison pour laquelle il s'en est

1 pris à la gauche, et donc Lon Nol était libre de procéder à des  
2 arrestations.

3 [15.41.42]

4 C'est ainsi que j'ai été accusé faussement et que j'ai fait  
5 l'objet de diverses menaces. Je suis ainsi devenu <un bien  
6 précieux> pour le Parti communiste du Kampuchéa. Ma fuite obligée  
7 de Phnom Penh a été pour le régime une bonne occasion de me  
8 récupérer.

9 J'en viens au quatrième point, qui concerne la période après le  
10 coup d'État de 1970, et je vous renvoie aux paragraphes 25 et  
11 1129 de l'ordonnance de clôture.

12 Je souhaiterais donner ici quelques détails concernant la  
13 formation du Front uni national du Kampuchéa et du Gouvernement  
14 royal d'union nationale du Kampuchéa, en particulier concernant  
15 l'appel du 23 mars 1970, appel lancé par le prince Sihanouk.  
16 En fait, cet appel n'était pas entièrement l'œuvre du roi. <Sa  
17 proposition> avait été transmis<e> à Chou En-Lai, Premier  
18 ministre de Chine, et, à son tour, Chou En-Lai a <présenté> ce  
19 texte à Saloth Sar. Ce dernier y <a> apporté quelques changements  
20 dont le plus important était la suppression de toute allusion au  
21 socialisme.

22 [15.44.26]

23 Mais, au lieu de rencontrer le prince comme le lui avait suggéré  
24 Chou En-Lai, Saloth Sar a rédigé une lettre de soutien au Front  
25 <en incluant mon nom et ceux de> Hou Youn et Hu Nim et il a

96

1 affirmé que ce texte avait été envoyé depuis une base de  
2 résistance située à l'intérieur du pays. Le prince n'a jamais été  
3 informé de la présence de Saloth Sar à Pékin.  
4 Moi-même, à l'époque, j'étais au mont Aural, où était installé le  
5 quartier général de Ta Mok, Hou Youn, Hu Nim et <Pok Deuskomar>.  
6 J'ai entendu l'appel lancé par le roi Sihanouk ainsi que  
7 l'annonce de la formation du GRUNK, et ce, en écoutant la radio.  
8 Au sein de ce gouvernement d'union nationale, Saloth Sar m'a  
9 nommé vice-Premier ministre, Ministre de la défense. Je n'en ai  
10 été informé que par la radio.  
11 À présent, je souhaiterais vous mentionner un autre événement  
12 important.  
13 [15.46.51]  
14 Si Pol Pot a refusé de rencontrer Sihanouk, c'est parce qu'il  
15 était secrétaire du Parti communiste du Kampuchéa, qui  
16 représentait les paysans et les travailleurs cambodgiens qui  
17 étaient en lutte contre le régime féodal ayant à sa tête le roi  
18 Sihanouk. Pol Pot ne pouvait donc se prosterner devant le roi  
19 Sihanouk ni accepter de se placer sous sa direction.  
20 Deuxièmement, le prince était le maître du royaume, le père de la  
21 nation et il était donc au-dessus de la mêlée. Il devait donc  
22 être le président du FUNK. On peut considérer que la barrière qui  
23 séparait ces deux hommes était donc infranchissable.  
24 J'ai donc été chargé de servir de trait d'union entre le PCK et  
25 le prince, et ce, afin d'ouvrir la voie à un large rassemblement

97

1 de toutes les forces nationales de tous les horizons sans  
2 distinction de couleur politique ou de croyance, et ce, pour  
3 libérer la patrie qui était ravagée par les flammes de la guerre  
4 du Vietnam après le coup d'État de Lon Nol.

5 [15.49.22]

6 Est-ce que c'était un crime? Ma réponse est non, bien sûr, mille  
7 fois non.

8 En outre, comme je l'ai déjà dit, il était clair que c'était Pol  
9 Pot qui m'avait désigné à mon insu aux postes de vice-Premier  
10 ministre, Ministre de la défense et de commandant des forces  
11 armées, ce qui était des postes fictifs car, à l'époque, c'était  
12 le PCK qui dirigeait la lutte, et ce, depuis les années 1968 et  
13 69 jusqu'à la période de guerre civile de 70 à 75.

14 Est-ce que l'on peut donc affirmer que je disposais d'un grand  
15 pouvoir? Bien sûr que non. Cela aurait été impossible.

16 Si j'étais un vice-Premier ministre fictif ou un Ministre de la  
17 défense fictif ou un commandant des forces armées fictif, comment  
18 aurais-je pu avoir du pouvoir? En réalité, je n'avais aucune  
19 influence sur l'armée. Je n'avais même pas une petite unité  
20 militaire sous mes ordres.

21 [15.51.55]

22 Au contraire, j'ai dû sacrifier mon honneur, <mon existence> et  
23 ma dignité pour accepter ces postes fictifs envers ma patrie qui  
24 était en <grand> danger. À l'époque, je ressentais à peu près la  
25 même chose que Nuon Chea comme il en a parlé le 5 décembre.

98

1 Mon pays avait été libéré des Français. Mon pays allait très  
2 certainement être prochainement libéré par des Américains, mais  
3 je ne pouvais tolérer que mon pays ne tombe entre les mains des  
4 communistes vietnamiens.

5 Je voudrais à présent parler de mon rôle au sein du PCK;  
6 premièrement, mon admission en tant que membre du PCK.

7 En 1969, au mont Aural, j'ai adhéré au Parti avec Hou Youn, Hu  
8 Nim, Pok Deus Komar, et là, au nom du PCK, Ta Mok nous a fait  
9 entrer dans les rangs du Parti. Aux yeux du PCK, mon statut de  
10 membre au Parti communiste français n'avait aucune valeur car les  
11 conditions d'admission du PCK étaient bien plus strictes que  
12 celles du PCF; à savoir qu'il fallait premièrement avoir été  
13 actif au combat et avoir <acquis de l'expérience dans les luttes>  
14 révolutionnaire<s>; et, deuxièmement, il fallait appartenir à la  
15 bonne classe.

16 [15.55.00]

17 Pour ma part, je n'appartenais pas à la bonne classe, car j'étais  
18 un intellectuel de haut rang. J'avais fait des études en France.  
19 Lorsqu'on disait "le bon statut de classe", ça voulait dire qu'il  
20 fallait appartenir aux paysans, et pas seulement être n'importe  
21 quel paysan mais un paysan pauvre.

22 <Je ne m'étais même pas aguerri ou forgé dans la lutte et donc je  
23 ne remplissais pas les> deux conditions. En outre, je n'avais pas  
24 rejoint la lutte par conviction. J'avais dû me forcer à le faire  
25 pour des raisons de sécurité personnelle.

99

1 [15.56.14]

2 J'avais pris la fuite pour rechercher la protection du PCK. Ce  
3 n'est pas par choix que j'ai abandonné mes fonctions de  
4 parlementaire mais plutôt parce que j'y ai été forcé. Ce n'était  
5 pas ce qu'on appelait une participation à la lutte  
6 révolutionnaire, et il s'agit là d'une marque indélébile dont  
7 était empreinte ma biographie.

8 Je passe au point suivant, à savoir mon admission au sein du  
9 Comité central. Et je vous renvoie aux paragraphes 29 et 1130 de  
10 l'ordonnance de clôture.

11 J'ai été admis au Comité central en tant que membre candidat en  
12 1971. À ce titre de membre candidat, je n'avais aucun pouvoir de  
13 décision. La raison de cette admission était que j'avais pour  
14 rôle d'assurer la liaison entre le PCK et le prince Sihanouk.  
15 C'est pourquoi il fallait me présenter comme un dirigeant du  
16 mouvement de résistance à l'intérieur du pays.

17 [15.58.32]

18 Si j'avais été présenté uniquement comme un membre ordinaire,  
19 cela n'aurait pas été possible. J'ai donc été promu de manière à  
20 <projeter> mon image <dans le Parti>. Pol Pot et le PCK me  
21 considéraient toujours comme un homme du Front uni et non comme  
22 un homme du Parti.

23 À titre d'illustration, tous les autres membres du Comité central  
24 étaient responsables de zone ou de région. Moi-même, je n'avais  
25 pour seule tâche que d'adresser régulièrement des rapports au

100

1 prince Sihanouk, à la différence des autres membres du Comité  
2 central.  
3 Ma place au sein du PCK est donc similaire... était similaire à  
4 celle de personnalités du Front de libération nationale du Sud du  
5 Vietnam, à savoir Nguyen Huu Tho et Huynh Tan Phat.  
6 Nguyen Huu Tho était un avocat renommé à Prey Nokor - Saigon -,  
7 il était président du Front, et Huynh Tan Phat était un ingénieur  
8 connu, Premier ministre du Gouvernement révolutionnaire  
9 provisoire du Sud-Vietnam. Après la libération du Sud-Vietnam,  
10 cependant, on n'a plus entendu parler de lui.

11 [16.01.33]

12 Il y a un autre point que je voudrais mentionner ici et qui  
13 concerne le paragraphe 1129 de l'ordonnance de clôture. Il y est  
14 affirmé que: "Après le renversement de Norodom Sihanouk et  
15 lorsque le Front national du Kampuchéa, le FUNK, fut créé Khieu  
16 Samphan rejoignit Pol Pot, Nuon Chea et les autres dirigeants du  
17 Parti communiste au quartier général de celui-ci."

18 Fin de citation.

19 C'est faux.

20 [16.02.24]

21 Ce n'est pas moi qui ai rejoint... ce n'est pas moi qui ai rejoint  
22 Pol Pot et les autres dirigeants du PCK et ce n'est pas moi qui  
23 ai décidé d'aller au quartier général du parti, mais c'est Pol  
24 Pot qui m'a fait appeler. Le but étant que je puisse écouter les  
25 quatre militaires venus des différents fronts, lui faire des

101

1 rapports et écouter les instructions que Pol Pot donnait à ses  
2 cadres, de sorte que je comprenne l'évolution de la situation de  
3 la lutte révolutionnaire et que j'écrive ensuite des rapports  
4 réguliers à Samdech Sihanouk sur le sujet.

5 À cet égard, j'ose espérer, Monsieur le Président, Madame,  
6 Messieurs les juges, Mesdames et Messieurs ici présents, les  
7 vénérables moines bouddhiques et tous mes compatriotes, j'ose  
8 espérer donc que tous comprennent maintenant sans plus aucun  
9 doute mon rôle et mon rang au sein du PCK.

10 En particulier, que tous comprennent ce qui s'est passé à partir  
11 du moment où Pol Pot disposait de moi depuis Pékin alors que  
12 j'étais au mont Aural en écrivant la lettre pour soutenir le FUNK  
13 en mon nom et en me nommant comme vice-Premier ministre de rien  
14 du tout, Ministre de la défense de rien du tout et commandant en  
15 chef des forces... d'aucunes forces, sans même que j'aie été  
16 consulté.

17 [16.05.24]

18 Et vous comprendrez maintenant pourquoi, alors qu'en apparence je  
19 détenais de hautes fonctions, en réalité, je n'ai participé à  
20 aucune décision importante tout ce temps. C'est parce que Pol Pot  
21 et le PCK me considéraient comme un intellectuel obligé de  
22 chercher la protection du PCK mais ce n'est pas une décision  
23 délibérée de rejoindre la révolution. J'étais un compagnon de  
24 route et non un homme du Parti. C'est la vérité. C'était la  
25 vérité avant 75 et aussi les années qui ont suivi. Tous ces

102

1 problèmes seront examinés au cours des audiences à venir.

2 [16.06.30]

3 Avant de terminer cette déclaration et, si la Cour le veut bien,  
4 je souhaiterais encore aborder un point. À mon sens, il est utile  
5 d'expliquer pourquoi la majorité des Cambodgiens ont accordé leur  
6 soutien à la résistance menée sous la direction du PCK.

7 À mon avis, c'est qu'ils étaient découragés de voir la corruption  
8 et le régime corrompu de Lon Nol, un régime qui était le valet  
9 des États-Unis.

10 Tandis que, si on regarde du côté du mouvement de résistance, on  
11 y trouvait des gens connus pour leur intégrité et leur  
12 attachement à l'indépendance du pays. Ils étaient las de voir  
13 régner au sein du régime de Lon Nol la débauche, la criminalité  
14 et l'anarchie. Ils <avaient entendu> que <dans le mouvement de  
15 lutte> la discipline était sévère mais ils étaient prêts à  
16 l'accepter car ils éprouvaient le besoin d'une société morale et  
17 <propre>.

18 [16.08.37]

19 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges, Mesdames  
20 et Messieurs ici présents, moines bouddhiques, chers  
21 compatriotes, voilà donc ce que je souhaitais vous dire  
22 aujourd'hui.

23 Je vous remercie.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Je vous remercie de cette déclaration très complète.

103

1 Le moment est venu maintenant de lever l'audience pour

2 aujourd'hui.

3 [16.09.12]

4 Avant cela, la Chambre informe les parties et le public du fait

5 que le Bureau d'administration des CETC, qui appuie les Chambres

6 sur le plan administratif... que donc l'audience... l'interrogatoire

7 des accusés se poursuivra le 16 décembre et que tous les services

8 de l'administration et tous les services d'appui aux Chambres

9 doivent en être prévenus.

10 L'heure est donc venue de lever l'audience pour aujourd'hui, nous

11 poursuivrons l'audience demain à partir de 9 heures et le

12 personnel de sécurité a maintenant instruction de ramener les

13 trois accusés au centre de détention et de les ramener ici dans

14 le prétoire pour demain, 9 heures.

15 L'audience est levée.

16 (Les juges quittent le prétoire)

17 (Levée de l'audience: 16h10)

18

19

20

21

22

23

24

25